

2016

2017

RAPPORT  
ANNUEL



**Bellus**  
SANTÉ



Certains énoncés contenus dans le présent document, à l'exception des énoncés de faits qui sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, peuvent constituer des « énoncés prospectifs » au sens des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés, formulés d'après les attentes actuelles de la direction, comportent par le fait même de nombreux risques, incertitudes et hypothèses considérables, connus et inconnus, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de BELLUS Santé inc. Ces facteurs de risque comprennent, notamment : la capacité d'élargir et de développer son portefeuille de projets, la capacité d'obtenir du financement, l'effet de la conjoncture économique en général, la conjoncture dans l'industrie pharmaceutique, les changements réglementaires dans les territoires où BELLUS Santé inc. fait des affaires, la volatilité du marché boursier, les fluctuations de coûts, les changements dans l'environnement concurrentiel découlant des regroupements, l'atteinte du taux d'épuisement des fonds prévu, les paiements potentiels/résultats liés aux ententes d'indemnité et aux droits à une valeur conditionnelle, l'atteinte des jalons prévus pour les essais précliniques et cliniques et le fait que les résultats réels puissent différer à la suite de la vérification définitive et du contrôle de la qualité des données et des analyses. En outre, la durée du processus de développement des médicaments candidats de BELLUS Santé inc., la taille de leur marché et leur valeur commerciale, ainsi que le partage des produits entre BELLUS Santé inc. et ses partenaires potentiels provenant des revenus futurs potentiels, le cas échéant, dépendent d'un certain nombre de facteurs. Par conséquent, les résultats et événements réels futurs peuvent différer sensiblement des résultats et événements anticipés exprimés dans les énoncés prospectifs. Même si BELLUS Santé inc. est d'avis que les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne peut garantir qu'elles se concrétiseront. Le lecteur ne doit pas se fier sans réserve aux énoncés prospectifs inclus dans le présent document. Ces énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date où ils sont faits, et BELLUS Santé inc. n'a pas l'obligation et décline toute intention de mettre à jour publiquement ou de revoir ces énoncés à la suite de quelque nouvelle information, événement futur, circonstance ou autre motif que ce soit, à moins qu'elle n'y soit tenue en vertu de la législation ou de la réglementation applicable. Veuillez consulter les documents publics déposés par BELLUS Santé inc. auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris la notice annuelle, pour connaître d'autres facteurs de risque susceptibles d'avoir une incidence sur BELLUS Santé inc. et ses affaires.

Chers actionnaires,

Notre nouveau plan d'affaires axé sur le BLU-5937 pour le traitement de la toux chronique a été mis en place il y a un peu plus d'un an. J'aimerais vous faire part des commentaires que nous avons reçus à ce jour et de la façon dont 2018 se dessine pour être une année charnière alors que nous allons débiter nos premières études chez les humains.

### Commentaires positifs

Lorsque nous avons obtenu la licence pour le BLU-5937 en février 2017, nous avons examiné minutieusement le projet à l'interne, avec notre conseil d'administration ainsi qu'avec des leaders d'opinion et des consultants de choix. Nous étions confiants d'avoir un projet solide et avons apprécié les commentaires positifs que nous avons reçus suite à l'annonce de notre nouveau programme phare. Les marchés publics y ont répondu favorablement tandis que les médecins et patients ont reconnu que la toux chronique est un problème de santé important représentant un réel besoin non comblé. De façon toute aussi importante, des investisseurs potentiels nous ont ouvert leurs portes et ont accepté de nous rencontrer afin de discuter de ce projet qui devait être financé.

### Les données qui ont mené au financement

Nos arguments étaient étayés sur 20 diapositives, mais la proposition d'investissement était directe et attrayante :

<p>Toux chronique réfractaire - Important besoin médical non comblé</p> <p>Importante population de patients ne répondant pas aux traitements actuels</p>	<p>P2X3- Une cible validée</p> <p>Le MK-7264 de Merck est un antagoniste des P2X3 qui a montré une grande efficacité, mais avec une altération ou une perte du goût chez 80 % des patients</p>	<p>BLU-5937</p> <p>Antagoniste des P2X3 au potentiel d'efficacité similaire au MK-7264, avec une perte du goût limitée ou sans perte du goût</p>
<p>Équipe expérimentée</p> <p>Antécédents en matière d'exécution de plan de développement de médicaments</p>	<p>Données clés (septembre 2017)</p> <p>BLU-5937 a montré un effet antitussif équivalent et aucune perte du goût comparé au MK-7264 dans les études animales</p>	<p>Plan efficace</p> <p>1<sup>ère</sup> étude chez les humains en 2018 pour évaluer l'innocuité du médicament, y compris la perte du goût, chez des sujets en bonne santé. Étude chez des patients atteints de toux chronique en 2019</p>

En septembre 2017, nous avons publié des données animales supplémentaires qui appuyaient le BLU-5937 comme étant potentiellement le meilleur médicament de sa catégorie. Ayant démontré suffisamment de progrès pour être en bonne voie de débiter les tests cliniques vers le troisième trimestre de 2018, l'intérêt des investisseurs nous a permis de compléter un financement de 20 M \$ à la mi-décembre.

## Données sur le goût en 2018

Obtenir des données chez les humains est un facteur clé de notre programme pour le traitement de la toux chronique, et nous prévoyons débiter notre étude clinique de phase 1 chez des sujets en bonne santé au troisième trimestre de 2018. Cette étude fournira des données sur le dosage, l'innocuité et le profil de tolérance du BLU-5937, notamment si les sujets expérimentent une modification du goût ou une perte du goût partielle ou totale. Sur la base de nos études chez les animaux, nous sommes optimistes que nous allons observer peu ou possiblement pas d'effets indésirables sur la fonction gustative chez les humains à la dose thérapeutique ciblée, ce qui permettrait de solidifier le potentiel du BLU-5937 en tant que meilleur antagoniste P2X3 de sa catégorie pour le traitement de la toux chronique.

\*\*\*\*\*

Nous tenons à remercier tous nos actionnaires, les nouveaux et comme ceux de longue date, pour leur précieux soutien. Nous sommes fiers des progrès que nous avons réalisés en 2017 et prévoyons continuer sur cette lancée en poursuivant l'exécution de notre plan en 2018 et au-delà.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roberto Bellini', with a small dot at the end of the line.

Roberto Bellini

Président et chef de la direction

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Rapport de gestion</b> .....	4
<b>Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière</b> .....	28
<b>Rapport des auditeurs indépendants</b> .....	29
<b>États financiers</b>	
États consolidés de la situation financière .....	31
États consolidés de la perte nette .....	32
États consolidés des autres éléments de la perte globale .....	33
États consolidés des variations des capitaux propres .....	34
États consolidés des flux de trésorerie .....	35
Notes afférentes aux états financiers consolidés .....	36

## **RAPPORT DE GESTION**

Le présent rapport de gestion fournit une analyse des activités et de la situation financière de BELLUS Santé inc. (« BELLUS Santé » ou la « société ») pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016. Il devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés audités de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Des renseignements supplémentaires au sujet de la société, incluant son rapport annuel et sa notice annuelle, ainsi que d'autres documents publics, sont disponibles sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Ce document contient des énoncés prospectifs qui sont visés par la mise en garde figurant sous la rubrique « Énoncés prospectifs » à la fin du présent rapport de gestion, et il doit être lu à la lumière de celle-ci.

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion ont été revus par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration de la société. Le présent rapport de gestion a été préparé par la direction à partir des renseignements dont elle disposait en date du 20 février 2018.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans les états financiers consolidés ainsi que dans le présent document sont présentés en dollars canadiens.

### **PROFIL DE LA SOCIÉTÉ**

BELLUS Santé est une société biopharmaceutique de développement de nouveaux médicaments ciblant les maladies pour lesquelles il existe d'importants besoins médicaux non comblés. Son portefeuille de projets comprend le BLU-5937, le médicament candidat phare de la société pour le traitement de la toux chronique, ainsi que plusieurs programmes de développement de médicaments en partenariat qui sont en phase clinique. Les actions de la société se transigent à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole BLU.

### **SURVOL DE LA SOCIÉTÉ**

Le médicament candidat phare de BELLUS Santé est le BLU-5937 pour le traitement de la toux chronique, une condition affectant des millions de patients et pour laquelle il n'y a pas eu de nouvelle thérapie approuvée par la FDA depuis plus de 60 ans. Les données précliniques appuient le BLU-5937 comme étant potentiellement le meilleur médicament antitussif dans la catégorie du P2X3 qui réduit la toux avec peu ou pas d'effet sur le goût. Les données cliniques provenant de l'antagoniste P2X3 phare actuel en développement, le Gefapixant de Merck & Co, a montré une efficacité antitussive cliniquement importante, mais également une importante perturbation du goût. Une licence pour le BLU-5937 a été obtenue de l'Institut NÉOMED (« NÉOMED ») en février 2017. Depuis la transaction, la société a fait d'importants progrès pour l'avancement du BLU-5937 vers les études cliniques chez les humains, attendues à la mi-2018.

Afin de soutenir le développement du BLU-5937, la société a complété en décembre 2017 un placement d'actions ordinaires de 20 millions \$ (avant les frais d'émission d'actions), souscrit en majorité par des investisseurs institutionnels dans le domaine des soins de santé. De plus, la société a fait des cessions stratégiques en 2017 avec la vente de sa filiale, Thallion Pharmaceutiques inc. (« Thallion »), et de sa participation en actions dans FB Health S.p.A (« FB Health »), qui ont généré un total de 4,5 millions \$ en espèces à ce jour, et pourraient générer un montant additionnel pouvant atteindre 0,7 million \$ en espèces dans la prochaine année.

BELLUS Santé a également d'autres intérêts économiques dans d'autres programmes de développement de médicaments en partenariat qui sont en phase clinique, incluant KICTA<sup>MC</sup> pour le traitement de la sarcoïdose, le AMO-01 pour le traitement du syndrome du X fragile et le ALZ-801 pour le traitement de la maladie d'Alzheimer APOE4 homozygote.

La société a conclu l'exercice 2017 avec une position de liquidité de 23,9 millions \$. Au 20 février 2018, la société avait 119 497 581 actions ordinaires en circulation et 132 747 316 actions ordinaires sur une base pleinement diluée, incluant 11 443 000 options sur actions attribuées en vertu du régime d'options sur actions et 1 806 735 bons de souscription.

### **Faits saillants de 2017**

- A conclu une entente de licence mondiale exclusive avec NÉOMED pour développer et commercialiser le BLU-5937 - un antagoniste sélectif des récepteurs P2X3, une cible validée cliniquement pour la toux chronique - qui a le potentiel d'être le meilleur médicament de sa catégorie pour les patients qui souffrent de toux chronique et qui ne répondent pas aux traitements actuels ;
- A complété un placement d'actions ordinaires de 20 millions \$ souscrit en majorité par des investisseurs institutionnels dans le domaine des soins de santé, et comprenant également la participation de membres de la haute direction et du conseil d'administration de la société ;
- A annoncé que dans un modèle de toux chez le cochon d'Inde, le BLU-5937 a montré une efficacité comparable à l'antagoniste P2X3 phare actuel de Merck & Co, le Gefapixant ;
- A annoncé que dans un modèle de goût chez le rat, le BLU-5937 n'a pas inhibé le goût ; en revanche, conformément aux données d'essais cliniques présentées précédemment par Merck & Co, le Gefapixant a entraîné une importante perturbation du goût ;
- A tenu un événement sur la toux chronique avec la leader d'opinion Dre Jacky Smith. La version archivée de la webdiffusion et de la présentation sont disponibles sur le site web de la société à l'adresse [www.bellushealth.com](http://www.bellushealth.com) ;
- A annoncé que le U.S. Patent and Trademark Office a émis un brevet qui accorde les droits couvrant la composition de matières du médicament candidat phare de la société, le BLU-5937, jusqu'en 2034. La société s'est vu accorder un brevet en Chine pour des droits étendus similaires en juillet 2017 ;
- A vendu sa filiale en propriété exclusive, Thallion, à Taro Pharmaceuticals Inc. (« Taro ») pour une contrepartie totale de 2,7 millions \$ ;
- A vendu sa participation en actions dans FB Health pour une contrepartie totale potentielle d'environ 2,5 millions \$ ;
- A terminé l'exercice avec des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme totalisant 23,9 millions \$.

### Placement d'actions ordinaires

Le 12 décembre 2017, la société a complété un placement d'actions ordinaires, émettant un total de 52 631 580 actions ordinaires au prix de 0,38 \$ par action pour un produit brut global de 20 millions \$ (le « Placement »). Le Placement a été souscrit en majorité par des investisseurs institutionnels dans le domaine des soins de santé, comprenant également la participation de membres de la haute direction et du conseil d'administration de la société.

De plus, 1 806 735 bons de souscription de courtier ont été émis aux placeurs pour compte du Placement. Chaque bon de souscription de courtier donne aux placeurs pour compte le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,38 \$ par action pendant une période de 18 mois suivant la clôture du Placement.

Le produit net du Placement servira à financer les activités de recherche et de développement de la société, notamment les activités liées au développement clinique du BLU-5937, les frais généraux et administratifs, les besoins en fonds de roulement et autres besoins généraux.

#### Portefeuille de projets

Le stade de développement des projets de la société est le suivant :

<b>Maladie</b>	<b>Médicament candidat</b>	<b>Stade de développement</b>
Toux chronique	BLU-5937	Préclinique
Sarcoïdose	KIACTA <sup>MC</sup>	Clinique de phase 2/3
Syndrome du X fragile	AMO-01	Clinique de phase 2
Maladie d'Alzheimer	ALZ-801	Clinique de phase 2/3

#### BLU-5937 pour le traitement de la toux chronique

Le 28 février 2017, la société a annoncé qu'elle avait obtenu de NÉOMED une licence mondiale exclusive pour développer et commercialiser le BLU-5937 (anciennement NEO5937), une petite molécule biodisponible par voie orale, antagoniste puissant et très sélectif des récepteurs P2X3, une cible validée cliniquement pour la toux chronique. Le BLU-5937 a le potentiel d'être le meilleur médicament de sa catégorie pour les patients qui souffrent de toux chronique et qui ne répondent pas aux traitements actuels. Le programme de l'antagoniste des P2X3 a été initié par des scientifiques d'AstraZeneca à Montréal, et a été attribué à NÉOMED en octobre 2012.

En vertu des modalités de l'entente, la société a versé à NÉOMED une contrepartie initiale de 3,2 millions \$, composée d'une somme en espèces de 1,7 million \$ et de 5 802 177 actions ordinaires de BELLUS Santé d'une valeur de 1,5 million \$. NÉOMED aura le droit de recevoir une redevance sur les produits basés sur les ventes nettes. En remplacement des paiements d'étape, une certaine portion de tous les autres produits reçus par BELLUS Santé liés au BLU-5937 sera partagée avec NÉOMED selon une cédule préalablement établie en vertu de laquelle la portion des produits partagés diminue au fil de l'avancement du développement du programme. En outre, NÉOMED fournira du soutien au développement du programme BLU-5937 et contribuera 950 000 \$ pour financer les activités de recherche et développement, dont 475 000 \$ qui a été reçu au cours du deuxième trimestre de 2017.

Le 18 septembre 2017, la société a annoncé que le BLU-5937 a montré une réduction significative de la toux sans perturbation du goût dans deux modèles précliniques distincts. Dans un modèle de toux chez le cochon d'Inde, le BLU-5937 a montré une efficacité comparable à l'antagoniste P2X3 phare actuel de Merck & Co, le Gefapixant (également appelé AF-219 ou MK-7264). Dans un modèle de goût chez le rat, le BLU-5937 n'a pas inhibé le goût ; en revanche, conformément aux données d'essais cliniques présentées précédemment par Merck & Co, le Gefapixant a entraîné une importante perturbation du goût.



Le 24 avril 2017, la société a annoncé que le U.S. Patent and Trademark Office a émis le brevet U.S. Patent no. 9,598,409, qui accorde les droits couvrant la composition de matières du BLU-5937, ainsi que les composés d'imidazopyridine associés, en plus des compositions pharmaceutiques incluant le BLU-5937 et leurs utilisations connexes. Le brevet est valide jusqu'en 2034, sans tenir compte de toute prolongation potentielle de la durée du brevet. De plus, le 10 juillet 2017, le Chinese Patent Office a émis un Notification of Granting Patent Rights accordant les droits couvrant la composition de matières du BLU-5937, ainsi que les composés d'imidazopyridine associés. Des demandes de brevets avec des revendications étendues similaires ont également été déposées en Europe, au Japon et dans d'autres pays industrialisés.

La société effectue présentement des études précliniques sur le BLU-5937 afin de compléter le dossier nécessaire pour soumettre une demande d'essai clinique (« DES »), prévue au deuxième trimestre de 2018. La société prévoit débiter une étude clinique de phase 1 au cours du troisième trimestre de 2018.

La toux chronique est une toux qui persiste pendant plus de huit semaines et qui est associée à d'importants effets sociaux, psychosociaux et physiques néfastes affectant la qualité de vie. En juin 2017, la société a mandaté Torrey Insights LLC pour mener une étude de marché par le biais d'une évaluation de l'épidémiologie de la toux chronique et d'estimations de prix. Basé sur des recherches primaires et secondaires, le rapport conclut qu'aux États-Unis seulement, plus de 26 millions d'adultes souffrent de toux chronique, et plus de 2,6 millions de ces patients ont une toux chronique qui dure plus d'un an. Le nombre de patients atteints de toux chronique et réfractaires aux traitements disponibles grimpe à 11,7 millions en tenant compte des patients qui ont une toux d'une durée entre huit semaines et un an. L'étude de marché a également cherché à mieux comprendre l'étendue de la tarification et du remboursement pour une maladie pour laquelle il n'y a pas de traitement qui a récemment été approuvé et, par conséquent, aucun comparable direct. Selon les entretiens avec les principaux leaders d'opinion, des médecins traitants et des assureurs, le consensus qui s'en dégage est que les nouveaux traitements pour la toux chronique, tels que le BLU-5937, seront facturés d'une manière similaire aux médicaments pour la constipation chronique, l'asthme et les crises d'épilepsie partielle. Ces analogues représentent des affections chroniques non létales qui ont une incidence importante sur la qualité de vie et visent une large population de patients dans des marchés compétitifs proposant également des produits génériques et en vente libre. Le prix mensuel pour ces analogues varie entre 300 \$ et 600 \$ US.

#### Vente de Thallion

Le 16 mars 2017, la société a conclu une convention d'achat d'actions (la « Convention d'achat d'actions ») avec Taro pour la vente de sa filiale en propriété exclusive, Thallion, y compris tous les droits au médicament candidat Shigamab<sup>MC</sup>. Taro s'est porté acquéreur de toutes les actions émises et en circulation de Thallion pour une contrepartie totale de 2,7 millions \$, composée d'un versement initial en espèces de 2,3 millions \$ à la signature de l'entente et d'un paiement différé de 0,4 million \$ conditionnel à l'atteinte d'un jalon prédéfini, lequel paiement a été reçu en janvier 2018. En outre, BELLUS Santé recevra une portion de certains produits futurs potentiels liés au programme Shigamab<sup>MC</sup> suite à l'approbation réglementaire du médicament candidat. Un gain sur la vente d'une filiale de 1 944 000 \$ a été enregistré à l'état consolidé de la perte nette pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Se reporter à la section Obligations contractuelles pour le détail des paiements effectués aux porteurs de DVC conformément aux modalités des ententes de l'acquisition de Thallion par BELLUS Santé en 2013.

### Vente de la participation en actions dans FB Health

Le 30 juin 2017, la société a vendu sa participation en actions dans FB Health pour une contrepartie totale potentielle de 2 536 000 \$, composée d'un paiement initial en espèces de 1 769 000 \$ et d'un paiement d'étape éventuel en fonction des produits pouvant atteindre 767 000 \$ (518 000 €), qui sera déterminé un an après la clôture de la transaction.

Au 30 juin 2017, la société a estimé la juste valeur de la contrepartie totale à recevoir à 2 153 000 \$, qui comprend une somme de 1 769 000 \$ reçue en espèces à la signature et la juste valeur de la contrepartie éventuelle estimée à 384 000 \$, selon la meilleure estimation de la direction quant aux produits futurs de FB Health. Un gain réalisé sur la vente du placement disponible à la vente dans FB Health de 1 909 000 \$, étant la différence entre la juste valeur de la contrepartie totale et la somme payée pour la participation initiale, a été enregistré à l'état consolidé de la perte nette pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, la société a estimé la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir à 384 000 \$, déterminée selon la meilleure estimation de la direction quant aux produits futurs de FB Health. La contrepartie éventuelle à recevoir est présentée comme telle dans les actifs courants à l'état consolidé de la situation financière.

### KIACTA<sup>MC</sup> pour le traitement de la sarcoïdose

En 2010, BELLUS Santé a conclu une entente de vente et de licence avec Auvén Therapeutics, un fonds mondial d'investissement privé, pour les droits de KIACTA<sup>MC</sup> à l'échelle mondiale en contrepartie d'un paiement initial et d'un partage des produits.

Auvén Therapeutics évalue présentement la possibilité de poursuivre le développement de KIACTA<sup>MC</sup> pour le traitement de patients souffrant de sarcoïdose pulmonaire active. Auvén Therapeutics a élaboré un protocole d'étude clinique de phase 2/3 afin d'évaluer l'innocuité et l'efficacité de KIACTA<sup>MC</sup> dans le traitement de la sarcoïdose pulmonaire. La U.S. Food and Drug Administration n'a soulevé aucune objection quant à la demande de DNR pour cette étude clinique de phase 2/3.

La sarcoïdose est une maladie rare qui produit des plaques de tissus rouges et enflées, appelées granulomes, qui peuvent se développer dans plusieurs organes du corps, mais principalement dans les poumons et au niveau de la peau. Il n'existe aucun traitement curatif pour la sarcoïdose pulmonaire chronique, et les options en matière de traitement sont limitées et peuvent avoir de graves effets indésirables.

### AMO-01 pour le traitement du syndrome du X fragile

En 2014, BELLUS Santé a conclu une entente de développement et de licence avec AMO Pharma Limited (« AMO Pharma ») pour les droits à l'échelle mondiale du AMO-01 (anciennement TLN-4601) pour le traitement de troubles neurologiques et psychiatriques en contrepartie de redevances sur les ventes et d'un partage des produits. TLN-4601 a été acquis par BELLUS Santé dans le cadre de l'acquisition de Thallion en août 2013.

AMO Pharma est une société privée axée sur le traitement de maladies du système nerveux central et neuromusculaires. AMO Pharma prépare une étude de phase 2 pour évaluer l'efficacité du AMO-01 sur des patients atteints du syndrome du X fragile en 2018.

Le syndrome du X fragile est la cause héréditaire la plus fréquente de l'autisme et de déficiences intellectuelles, qui touche environ 1 homme sur 4 000 et 1 femme sur 8 000. Les symptômes varient en gravité et peuvent inclure des déficiences intellectuelles, un déficit de l'attention avec hyperactivité, de l'anxiété et des convulsions. Il n'existe présentement aucun médicament approuvé pour le syndrome du X fragile.

#### ALZ-801 pour le traitement de la maladie d'Alzheimer APOE4 homozygote

En 2013, une licence du ALZ-801 (anciennement BLU8499), initialement développé par BELLUS Santé pour le traitement de la maladie d'Alzheimer (la « MA »), a été accordée à Alzheon Inc. (« Alzheon ») en contrepartie d'un partage des produits et de redevances sur les ventes.

ALZ-801 est un prodrogue du tramiprosate, une petite molécule qui cible les bêta-amyloïdes et qui a démontré l'amélioration des fonctions vitales et cognitives chez les patients atteints de la MA qui sont porteurs du génotype de l'apolipoprotéine E4 (APOE4) et la réduction de la forme soluble de la bêta-amyloïde dans le liquide céphalo-rachidien de patients atteints de MA.

Des résultats cliniques positifs récents de tierce partie pour le traitement de la MA de stade précoce utilisant des anticorps anti-bêta-amyloïde soutiennent davantage le concept de l'élimination des bêta-amyloïdes comme approche prometteuse dans le traitement de la MA.

Alzheon, une société privée axée sur la MA et d'autres troubles neurodégénératifs, a complété deux études de phase 1b sur le ALZ-801. Alzheon prépare présentement d'autres études cliniques de stade avancé axées sur le traitement de patients atteints de la MA légère, qui sont homozygotes pour l'APOE4, le facteur de risque génétique le plus important pour l'apparition tardive de la MA.

## Principales informations financières

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2017	2016	2015
Produits	165 \$	1 893 \$	4 024 \$
Charges			
Recherche et développement	3 610	1 515	1 293
Crédits d'impôt à la recherche	(289)	(149)	(285)
	3 321	1 366	1 008
Frais généraux et administratifs	2 529	2 624	3 122
Charges d'exploitation totales	5 850	3 990	4 130
Résultat des activités d'exploitation	(5 685)	(2 097)	(106)
Produits financiers	80	806	701
Charges financières	(61)	(922)	(217)
Produits (charges) financiers(ères) net(te)s	19	(116)	484
Gain réalisé sur la vente du placement disponible à la vente dans FB Health	1 909	-	-
Gain sur la vente d'une filiale	1 944	-	-
(Perte) résultat avant impôts	(1 813)	(2 213)	378
Charges (recouvrement) d'impôts différés	61	15	(27)
(Perte) résultat net(te) pour l'exercice	(1 874) \$	(2 228) \$	405 \$
(Perte) résultat net(te) attribuable aux :			
Actionnaires	(1 874)	(2 159)	202
Participation ne donnant pas le contrôle	-	(69)	203
	(1 874) \$	(2 228) \$	405 \$
Perte de base et dilué(e) par action	(0,03) \$	(0,04) \$	néant \$

### Situation financière

	31 décembre 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Total des actifs	28 498 \$	9 584 \$	15 013 \$
Total des passifs financiers non-courant	néant \$	104 \$	70 \$

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### Comparaison de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 à l'exercice terminé le 31 décembre 2016

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la *perte nette* s'est élevée à 1 874 000 \$ (0,03 \$ par action), comparativement à 2 228 000 \$ (0,04 \$ par action) pour l'exercice précédent. La diminution de la perte nette est principalement attribuable au gain sur la vente de Thallion de 1 944 000 \$ et au gain sur la vente de la participation en actions dans FB Health de 1 909 000 \$, compensée par des produits moins élevés constatés en 2017 et des frais de recherche et développement plus élevés.

Les *produits* se sont chiffrés à 165 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, comparativement à 1 893 000 \$ pour l'exercice précédent. Les produits de 2016 comprennent ceux provenant d'ententes avec un partenaire pour le développement de KIACTA<sup>MC</sup> pour le traitement de l'amylose AA qui est maintenant terminé.

Les *frais de recherche et de développement*, nets des crédits d'impôt à la recherche, se sont chiffrés à 3 321 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, comparativement à 1 366 000 \$ pour l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable aux dépenses encourues relativement au développement du BLU-5937, le médicament candidat phare de la société pour la toux chronique, pour lequel la société a conclu en février 2017 une entente mondiale exclusive pour le développement et la commercialisation. La société effectue présentement des études précliniques sur le BLU-5937 et prévoit débiter une étude clinique de phase 1 au cours du troisième trimestre de 2018. Les dépenses encourues en 2016 étaient liées au développement de Shigamab<sup>MC</sup>, qui a été vendu à Taro en mars 2017 lors de la vente de Thallion, la filiale en propriété exclusive de la société.

Les *frais généraux et administratifs* se sont chiffrés à 2 529 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, comparativement à 2 624 000 \$ pour l'exercice précédent.

Les *produits financiers nets* se sont chiffrés à 19 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, comparativement à des charges financières nettes de 116 000 \$ pour l'exercice précédent. L'augmentation des produits financiers nets est principalement attribuable à la perte de change moins élevée en 2017 issue de la conversion des actifs monétaires nets de la société libellés en dollar américain, due à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien en 2017.

Le *gain réalisé sur la vente du placement disponible à la vente dans FB Health* s'est chiffré à 1 909 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et est lié à la vente de la participation en actions de la société dans FB Health en juin 2017, tel que discuté précédemment.

Le *gain sur la vente d'une filiale* s'est chiffré à 1 944 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et est lié à la vente de Thallion en mars 2017, tel que discuté précédemment.

Au 31 décembre 2017, le total des actifs s'élevait à 28 498 000 \$, comparativement à 9 584 000 \$ au 31 décembre 2016. L'augmentation est principalement attribuable aux fonds obtenus dans le cadre du Placement, de la vente de Thallion et de la vente de la participation en actions de la société dans FB Health, compensée par les fonds utilisés pour financer les activités d'exploitation de la société. Aux 31 décembre 2017 et 2016, le total des passifs financiers non courants s'élevait à néant et 104 000 \$ respectivement.

## **Comparaison de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 à l'exercice terminé le 31 décembre 2015**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la *perte nette* attribuable aux actionnaires s'est élevée à 2 159 000 \$ (0,04 \$ par action), comparativement à un résultat net de 202 000 \$ (néant par action) pour l'exercice précédent. L'augmentation de la perte nette est principalement attribuable aux produits moins élevés constatés en 2016.

Les *produits* se sont chiffrés à 1 893 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, comparativement à 4 024 000 \$ pour l'exercice précédent. La diminution est principalement attribuable aux produits moins élevés constatés pour fins comptables en vertu de l'entente de licence de VIVIMIND<sup>MC</sup> avec FB Health. Au 31 décembre 2015, étant donné que la direction a évalué que l'incertitude avait diminué relativement à la recouvrabilité des sommes à recevoir dans le futur, la société a constaté à titre de produits la totalité des sommes à recevoir jusqu'en 2017 en vertu de cette entente liées aux frais de licence, aux paiements de redevances en fonction des ventes et à certains remboursements de coûts. La diminution est également attribuable aux produits moins élevés constatés pour fins comptables en vertu de l'entente de service avec un partenaire pour le développement de KIACTA<sup>MC</sup> pour le traitement de l'amylose AA, qui a été terminé en 2016.

Les *frais de recherche et développement*, nets des crédits d'impôt à la recherche, se sont chiffrés à 1 366 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, comparativement à 1 008 000 \$ pour l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable aux dépenses plus élevées encourues relativement au développement de Shigamab<sup>MC</sup>. L'augmentation est également attribuable aux crédits d'impôt à la recherche plus élevés constatés en 2015 relativement à la réalisation de crédits d'impôts d'exercices antérieurs qui ont rencontré les critères de constatation au cours de 2015, et à la production en 2015 de réclamations additionnelles à l'égard d'années antérieures.

Les *frais généraux et administratifs* se sont chiffrés à 2 624 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, comparativement à 3 122 000 \$ pour l'exercice précédent. La diminution est principalement attribuable aux mesures de réduction des dépenses mises en place par la société suite à l'annonce des résultats de la phase 3 de KIACTA<sup>MC</sup> en juin 2016, ainsi qu'aux produits enregistrés en 2016 relativement aux unités d'actions différées, suite à la baisse du cours de l'action durant cette période.

Les *charges financières nettes* se sont chiffrées à 116 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, comparativement aux produits financiers nets de 484 000 \$ pour l'exercice précédent. L'augmentation des charges financières nettes est principalement attribuable à une perte de change issue de la conversion des actifs nets monétaires de la société libellée en dollar américain, due à la baisse du dollar américain par rapport au dollar canadien au cours de la période, comparativement à un gain de change constaté en 2015.

Au 31 décembre 2016, le total des actifs s'élevait à 9 584 000 \$, comparativement à 15 013 000 \$ au 31 décembre 2015. La diminution est principalement attribuable aux fonds utilisés pour financer les activités d'exploitation de la société ainsi qu'à une diminution du montant à recevoir non facturé d'un partenaire, suite à la fin du développement de KIACTA<sup>MC</sup> pour le traitement de l'amylose AA en 2016. Aux 31 décembre 2016 et 2015, le total des passifs financiers non courants s'élevait à 104 000 \$ et 70 000 \$ respectivement.

## Comparaison du trimestre terminé le 31 décembre 2017 au trimestre terminé le 31 décembre 2016 (non audité)

Pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, la *perte nette* s'est élevée à 1 605 000 \$ (0,02 \$ par action), comparativement à 496 000 \$ (0,01 \$ par action) pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation de la perte nette est principalement attribuable aux frais de recherche et développement plus élevés relativement au développement du BLU-5937, le médicament candidat phare de la société pour le traitement de la toux chronique.

Les *produits* se sont chiffrés à 22 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, comparativement à 359 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les produits de 2016 comprennent ceux provenant d'ententes avec un partenaire pour le développement de KIACTA<sup>MC</sup> pour le traitement de l'amylose AA qui est maintenant terminé.

Les *frais de recherche et de développement*, nets des crédits d'impôt à la recherche, se sont chiffrés à 792 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, comparativement à 207 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable aux dépenses encourues relativement au développement du BLU-5937, dont la licence a été obtenue en février 2017.

Les *frais généraux et administratifs* se sont chiffrés à 851 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, comparativement à 604 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à une augmentation de la rémunération liée au rendement.

Les *produits financiers nets* se sont chiffrés à 16 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2017, comparativement à des charges financières nettes de 1 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

### Résultats trimestriels (non audités)

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Trimestre	Produits	Résultat (perte) net(te) attribuable aux actionnaires	Résultat (perte) de base et dilué(e) par action
<i>Exercice terminé le 31 décembre 2017</i>			
Quatrième	22	\$ (1 605)	\$ (0,02)
Troisième	93	(1 680)	(0,03)
Deuxième	41	267	néant
Premier	9	1 144	0,02
<i>Exercice terminé le 31 décembre 2016</i>			
Quatrième	359	\$ (496)	\$ (0,01)
Troisième	358	(612)	(0,01)
Deuxième	585	(327)	(0,01)
Premier	591	(724)	(0,01)

Les explications de la variation de la (perte) résultat net(te) attribuable aux actionnaires pour un trimestre comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent se détaillent comme suit.

L'augmentation de la perte nette pour le quatrième trimestre terminé le 31 décembre 2017 est principalement attribuable à des frais de recherche et développement plus élevés. L'augmentation de la perte nette pour le troisième trimestre de 2017 est également principalement attribuable à des frais de recherche et développement plus élevés. L'augmentation du résultat net pour le deuxième trimestre de 2017 est principalement attribuable au gain réalisé sur la vente du placement disponible à la vente dans FB Health, compensée par une diminution des produits et une augmentation des frais de recherche et de développement. L'augmentation du résultat net pour le premier trimestre de 2017 est principalement attribuable au gain sur la vente d'une filiale.

### **Opérations entre apparentés**

Le D<sup>r</sup> Francesco Bellini est président du conseil d'administration et fournit des services-conseils à la société sur une base continue en vertu d'une convention de services de consultation entre la société et Picchio International Inc. (« Picchio International »), propriété exclusive du D<sup>r</sup> Francesco Bellini et de sa conjointe. Picchio International reçoit une somme mensuelle de 20 833 \$, majorée de toute dépense applicable pour les services rendus en vertu de cette convention. La convention est d'une durée d'un an, et renouvelable pour des périodes successives d'un an. La société a enregistré des honoraires et des charges totalisant 381 000 \$ en vertu de la convention de services de consultation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (381 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016).

En octobre 2013, BELLUS Santé a conclu une entente afin d'accorder à FB Health, une société apparentée au moment de la transaction, une licence pour les droits de VIVIMIND<sup>MC</sup> à l'échelle mondiale. BELLUS Santé a également conclu une entente de licence mondiale avec FB Health pour le BLU8499 en échange d'une participation dans FB Health. FB Health était apparentée à la société jusqu'au 30 juin 2017 car elle était contrôlée par le D<sup>r</sup> Francesco Bellini, président du conseil d'administration de BELLUS Santé. La société a constaté des produits relativement à cet apparenté de 17 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (55 000 \$ en 2016).

Le 30 juin 2017, la société a vendu sa participation en actions dans FB Health pour une contrepartie totale potentielle d'environ 2 536 000 \$, composée d'un paiement initial en espèces de 1 769 000 \$ et d'un paiement d'étape éventuel en fonction des produits pouvant atteindre 767 000 \$ (518 000 €), qui sera déterminé un an après la clôture de la transaction.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, tel que prévu, la société a émis 7 286 828 nouvelles actions ordinaires à un actionnaire de la société ayant une influence notable, Victoria Square Ventures Inc., en règlement d'un billet convertible modifié lors du Plan d'Arrangement de 2012 (le « Billet Modifié »).

## **SITUATION FINANCIÈRE**

### **Liquidités et ressources en capital**

Au 31 décembre 2017, la société disposait d'espèces, de quasi-espèces et de placements à court terme totalisant 23 888 000 \$, comparativement à 6 834 000 \$ au 31 décembre 2016. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, l'augmentation nette des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme s'est élevée à 17 054 000 \$, comparativement à 2 868 000 \$ pour l'exercice précédent. Le fonds de roulement de la société s'élevait à 23 860 000 \$ au 31 décembre 2017, comparativement à 7 112 000 \$ au 31 décembre 2016. L'augmentation nette de la position de trésorerie et du fond de roulement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 est principalement attribuable aux fonds obtenus dans le cadre du Placement, de la vente de Thallion et de la vente de la participation en actions de la société dans FB Health, compensée par les fonds utilisés pour financer les activités d'exploitation de la société.



Les autres changements importants à la situation financière de la société au 31 décembre 2017, comparativement à la situation financière au 31 décembre 2016, se détaillent comme suit :

- L'augmentation des débiteurs est principalement attribuable aux sommes à recevoir comptabilisées relativement à l'obtention de la licence pour le programme BLU-5937 de NÉOMED et la vente de Thallion en 2017.
- L'augmentation de la contrepartie éventuelle à recevoir et la diminution de l'investissement dans FB Health sont liées à la vente de la participation en actions de la société dans FB Health en 2017.
- La diminution de la portion courante des charges payées d'avance et autres actifs et la diminution des passifs financiers – DVC sont principalement attribuables à la contrepartie supplémentaire du prix d'acquisition reçue en 2017 relativement à la transaction de vente par Thallion en 2009 et au paiement correspondant effectué aux porteurs de DVC.
- L'augmentation des projets de recherche et développement en cours est attribuable à l'obtention de la licence pour le programme BLU-5937 de NÉOMED en 2017, compensée en partie par la vente de Thallion en 2017, y compris tous les droits au médicament candidat Shigamab<sup>MC</sup>.
- L'augmentation des créditeurs reflète l'augmentation des activités de la société en 2017.

Selon l'estimation de la direction et le niveau actuel des activités, la société s'attend à ce que la position de liquidité actuelle soit suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible. La société n'a aucune dette ni facilités de crédit préétablies ou autres sources de financement pour ses flux de trésorerie.

La société est sujette à plusieurs risques associés à la conduite de ses programmes de développement de médicaments et leurs résultats, l'établissement d'alliances stratégiques ainsi qu'au développement et à la commercialisation de nouveaux médicaments. La société a subi, depuis sa création, des pertes d'exploitation importantes et engagé des sorties de fonds considérables liées à son exploitation. Jusqu'à présent, la société a financé ses activités principalement au moyen de l'émission publique d'actions ordinaires, de placements privés, de billets convertibles et de crédits d'impôt à la recherche. La capacité de la société à atteindre ultimement le seuil de rentabilité dans le futur dépend de la capacité d'élargir et de développer son portefeuille, de l'obtention d'approbations par les organismes de réglementation dans divers territoires et de la vente ou commercialisation des produits et technologies de la société, ce qui dépend d'un certain nombre de facteurs sur lesquels la société n'exerce aucun contrôle.

Se reporter aux rubriques Situation financière – Obligations contractuelles et Gestion des risques financiers – Risque de liquidité pour de plus amples détails sur les liquidités et les ressources en capital de la société.

#### Activités de financement et d'investissement

Le 12 décembre 2017, la société a complété un Placement en émettant un total de 52 631 580 actions ordinaires au prix de 0,38 \$ par action pour un produit brut global de 20 millions \$, représentant une décote de 8% par rapport au cours moyen pondéré de l'action en fonction du volume pendant les cinq jours précédant l'annonce de la fixation du prix du Placement le 5 décembre 2017. De plus, la société a émis 1 806 735 bons de souscription de courtier permettant d'acquérir des actions ordinaires. Chaque bon de souscription de courtier donne aux porteurs le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,38 \$ par action pendant la période de 18 mois suivant la clôture du Placement.

Le 28 février 2017, la société a payé 3,2 millions \$ relativement à l'obtention de la licence pour le programme BLU-5937 de NÉOMED, composée d'une somme en espèces de 1,7 million \$ et de 5 802 177 actions ordinaires de BELLUS Santé d'une valeur de 1,5 million \$ (0,2585 \$ par action), tel que discuté sous la rubrique Survol de la société.

Le 16 mars 2017, BELLUS Santé a vendu à Taro sa filiale en propriété exclusive, Thallion, pour une contrepartie totale de 2,7 millions \$, composée d'une contrepartie en espèces de 2,3 millions \$ à la signature et d'un paiement différé de 0,4 million \$ à, lequel paiement a été reçu en janvier 2018, tel que discuté sous la rubrique Survol de la société.

Le 30 juin 2017, la société a vendu sa participation en actions dans FB Health pour une contrepartie totale potentielle d'environ 2 536 000 \$, composée d'un paiement initial en espèces de 1 769 000 \$ et d'un paiement d'étape éventuel en fonction des produits pouvant atteindre 767 000 \$ (518 000 €), qui sera déterminé un an après la clôture de la transaction, tel que discuté sous la rubrique Survol de la société.

Au cours de 2017, des espèces et des quasi-espèces s'élevant à une somme nette de 11 880 000 \$ ont été investies dans des placements à court terme ayant des échéances initiales de plus de trois mois et moins d'un an. Au cours de 2016, la société a vendu des placements à court terme ayant des échéances initiales de plus de trois mois et moins d'un an s'élevant à une somme nette de 2 404 000 \$.

Au 31 décembre 2017, une lettre de crédit d'un montant de 50 000 \$ est susceptible d'engager la responsabilité de la société. Un montant en espèces a été affecté en garantie aux termes de la lettre de crédit et est présenté à titre d'encaisse affectée dans les autres actifs non-courants à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017.

### Autres

Au cours de 2016, la société a complété la simplification de sa structure du capital qui a débuté en 2012 par l'émission des actions ordinaires suivantes. Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, BELLUS Santé a émis 7 286 828 nouvelles actions ordinaires en règlement du Billet Modifié. Le 2 juin 2016, BELLUS Santé a émis 6 350 638 nouvelles actions ordinaires à l'exercice du droit de Pharmascience Inc. (« Pharmascience ») de convertir en actions ordinaires sa participation de 10,4 % dans Société en commandite BHI (la « Participation »). Pharmascience a acquis la Participation à l'origine dans le cadre du partenariat stratégique conclu avec BELLUS Santé en mai 2012.

Au 20 février 2018, la société avait 119 497 581 actions ordinaires en circulation et 132 747 316 actions ordinaires sur une base pleinement diluée, incluant 11 443 000 options sur actions attribuées en vertu du régime d'options sur actions (dont 4 150 000 options sur actions qui ont été attribuées le 20 février 2018) et 1 806 735 bons de souscription émis dans le cadre du Placement en 2017.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, 2 885 000 options sur actions ont été attribuées (103 000 en 2016), 290 000 options sur actions ont été éteintes (néant en 2016) et 90 000 ont expiré (néant en 2016).

## Obligations contractuelles

Au 31 décembre 2017, les obligations contractuelles minimales futures de BELLUS Santé se composent principalement des paiements relatifs aux contrats de location-exploitation, aux honoraires de consultation pour Picchio International, aux créiteurs ainsi qu'à la contrepartie éventuelle à payer liée aux DVC sur les produits futurs de Shigamab<sup>MC</sup>. Le tableau suivant présente les obligations contractuelles futures par année d'échéance.

Obligations contractuelles (en milliers de dollars)	Total	Moins d'un an	De 2 à 3 ans	Plus de 3 ans
Contrats de location-exploitation	159	\$ 147	\$ 12	\$ —
Honoraires de consultation	250	250	—	—
Créiteurs	2 190	2 190	—	—
Contrepartie éventuelle à payer (DVC – sur les produits futurs de Shigamab <sup>MC</sup> ) <sup>1)</sup>	20	20	—	—
Contrepartie éventuelle à payer (DVC – Sur les produits futurs provenant d'actifs dévelop- pés par Caprion Proteomics Inc.) <sup>2)</sup>	—	—	—	—

<sup>1)</sup> BELLUS Santé devra payer aux porteurs de DVC leur quote-part de 5 % des produits de Shigamab<sup>MC</sup> générés ou reçus par BELLUS Santé. Le montant représente la juste valeur du passif éventuel au 31 décembre 2017, qui a été payé en janvier 2018 comme paiement final de la contrepartie éventuelle à payer liée aux DVC sur les produits futurs de Shigamab<sup>MC</sup>.

<sup>2)</sup> BELLUS Santé devra payer aux porteurs de DVC 100 % des produits futurs provenant d'actifs développés par Caprion Proteomics Inc. (se reporter aux détails ci-dessous). Aucune valeur n'a été attribuée à ce passif éventuel étant donné que la société ne s'attend pas à recevoir des produits provenant de ces actifs dans l'avenir.

Le 15 août 2013, la société a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Thallion pour un prix d'acquisition constitué d'une somme de 6 266 000 \$ en espèces payée à la date de la signature de l'entente et l'émission d'un droit à une valeur conditionnelle (« DVC ») par action ordinaire, avec une date d'expiration au 14 août 2028, devant être payé lors du règlement des montants décrit ci-dessous.

Les DVC émis aux actionnaires de Thallion confèrent au porteur le droit de recevoir sa quote-part de :

- i) 100 % de toute contrepartie supplémentaire à recevoir en vertu d'une transaction de vente par Thallion en 2009 (la « Transaction de Thallion de 2009 ») ;
- ii) 5 % des produits générés ou reçus par BELLUS Santé relativement à Shigamab<sup>MC</sup>, plafonnés à 6,5 millions \$; et
- iii) 100 % des produits nets générés par les activités de licence, de vente ou de commercialisation a) de produits ou services diagnostiques utilisant certains produits de Caprion Proteomics Inc. et b) de tous les brevets délivrés ou des demandes de brevet en instance qui portent sur les produits de Caprion Proteomics Inc., à l'égard desquels Thallion a un droit de propriété ou un droit financier.

La somme à laquelle les porteurs de DVC pourraient avoir droit peut être réduite en raison des passifs éventuels de Thallion (y compris, notamment, à l'égard de l'entente d'indemnisation en vertu de la Transaction de Thallion de 2009, les créiteurs ou litiges).

En référence au point i) ci-dessus, la société a annoncé le 17 février 2017 avoir reçu un montant de 572 586 \$ en règlement de la contrepartie supplémentaire du prix d'acquisition (la « Contrepartie Supplémentaire ») en vertu de la Transaction de Thallion de 2009. Un montant net de 577 152 \$ (0,01609 \$ par DVC) a été versé le 10 mars 2017 aux porteurs de DVC, qui comprend la Contrepartie Supplémentaire, additionnée de 50 000 \$ à titre de frais de remplacement des anticorps Shigamab<sup>MC</sup>, déductions faites de 28 458 \$ à titre de frais d'agent de DVC, 13 404 \$ à titre de passifs non déclarés dans la conciliation de l'encaisse nette de Thallion en 2013 et 3 572 \$ à titre de frais relatifs à l'inscription infructueuse des DVC à la Bourse de Toronto, le tout conformément aux modalités des ententes conclues lorsque BELLUS Santé a fait l'acquisition de Thallion en 2013.

Le 16 mars 2017, la société a conclu une Convention d'achat d'actions avec Taro pour la vente de sa filiale en propriété exclusive, Thallion, y compris tous les droits au médicament candidat Shigamab<sup>MC</sup>. Taro a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Thallion pour une contrepartie totale de 2,7 millions \$, composée d'une contrepartie en espèces de 2,3 millions \$ à la signature et d'un paiement différé de 0,4 million \$ à recevoir à l'atteinte d'un jalon prédéfini, lequel paiement a été reçu par la société en janvier 2018. En référence au point ii) ci-dessus, en vertu des modalités des ententes relatives à l'acquisition de Thallion en 2013, 5 % des produits reçus par BELLUS Santé provenant de la vente de Thallion, incluant la technologie de Shigamab<sup>MC</sup> (la Contrepartie Shigamab<sup>MC</sup>), a été payé aux porteurs de DVC. Ainsi, le 7 avril 2017, un montant net de 94 550 \$ (0,00263 \$ par DVC), qui comprend la Contrepartie Shigamab<sup>MC</sup> de 115 000 \$ diminuée d'un montant de 20 450 \$ à titre de frais d'agent de DVC aux porteurs de DVC, a été payé aux porteurs de DVC. De plus, le 26 janvier 2018, un montant net de 14 721 \$ (0,00041 \$ par DVC) a été payé aux porteurs de DVC comme paiement final de la contrepartie éventuelle à payer liée aux DVC sur les produits futurs de Shigamab<sup>MC</sup>, qui comprend la Contrepartie Shigamab<sup>MC</sup> de 20 000 \$ diminuée d'un montant de 5 279 \$ à titre de frais d'agent de DVC. Les frais d'agent de DVC ont été déduits de la Contrepartie Shigamab<sup>MC</sup> conformément aux modalités des ententes conclues lorsque BELLUS Santé a fait l'acquisition de Thallion en 2013.

La société peut être tenue responsable relativement aux ententes d'indemnité suivantes :

- i) En mars 2017, la société a conclu une Convention d'achat d'actions avec Taro pour la vente de sa filiale en propriété exclusive, Thallion, y compris tous les droits au médicament candidat Shigamab<sup>MC</sup>. La société a consenti à indemniser Taro, sous réserve de certaines conditions et limitations, pour les pertes qu'elle pourrait subir ou encourir et qui proviennent de toutes dettes, passifs, engagements ou obligations de toute nature qui résultent de toutes questions, actions, événements, faits ou circonstances liés aux opérations, activités ou affaires de Thallion qui ont été menées avant la date d'entrée en vigueur de la Convention d'achat d'actions. Aucune provision liée à cette entente d'indemnité n'a été enregistrée par la société aux 31 décembre 2017 et 2016.
- ii) Conformément à une entente d'indemnité conclue entre la société et Pharmascience en mai 2012, la société a consenti à indemniser Pharmascience, sous réserve de certaines conditions et limitations, pour toutes les pertes qu'elle pourrait subir ou encourir et qui proviennent de toutes dettes, passifs, engagements ou obligations de toute nature qui résultent de toutes questions, actions, événements, faits ou circonstances liés aux opérations, activités ou affaires de la société vendue à Pharmascience en 2012 qui ont été menées avant la date d'entrée en vigueur de l'entente. Aucune provision liée à cette entente d'indemnité n'a été enregistrée par la société aux 31 décembre 2017 et 2016.

La société est responsable d'une lettre de crédit émise dans le cadre d'un contrat de location d'un montant de 50 000 \$. Un montant en espèces a été affecté en garantie aux termes de cette lettre de crédit et est présenté à titre d'encaisse affectée dans les autres actifs non-courants à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017.

La société a conclu un certain nombre d'autres ententes, dont découlent des engagements futurs, y compris les ententes avec Parteq Research and Development Innovations, le Ministère fédéral de l'Industrie (programme Partenariat Technologie Canada) et NÉOMED. Se reporter à la note 19 c) afférente aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 pour les détails.

La société n'a effectué aucune opération de négociation de contrats de marchandises ou de financement hors bilan, sauf en ce qui a trait aux contrats de location-exploitation.

## **GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

La présente rubrique fournit des informations sur la nature et l'importance de l'exposition de la société aux risques liés aux instruments financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux d'intérêt, et sur la manière dont la société gère ces risques.

### Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'une autre partie à se conformer aux conditions du contrat. Les instruments financiers qui pourraient exposer la société à des concentrations significatives de risque de crédit comprennent principalement les espèces et quasi-espèces, les placements à court terme et les débiteurs. La société effectue des placements auprès de grandes institutions financières nord-américaines. Les quasi-espèces et les placements à court terme se composent d'instruments à revenu fixe émis par des organismes dont la cote de crédit est élevée (au minimum A-1) selon Standard and Poor's. La société a des politiques de placement conçues pour assurer la sécurité et la préservation du capital, les besoins en liquidités de la société et les rendements appropriés. En outre, au 31 décembre 2017, des montants classés dans les débiteurs qui totalisent 875 000 \$ sont relatifs à deux contreparties (506 000 \$ relatif à une contrepartie au 31 décembre 2016).

Au 31 décembre 2017, l'exposition maximale de la société au risque de crédit correspondait à la valeur comptable de ces actifs financiers.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société ne puisse pas honorer ses obligations financières à leur échéance. La société doit avoir accès en permanence aux marchés financiers pour soutenir ses activités et réaliser ses plans stratégiques. Toute entrave à sa capacité à accéder aux marchés financiers, notamment le manque de capacité de financement ou une perception négative de la situation financière de la société ou de ses perspectives par les marchés financiers, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. De plus, l'accès de la société à du financement dépend de la conjoncture économique et de l'état du marché du crédit.

La société gère le risque de liquidité par la gestion de la structure de son capital, tel que précisé à la note 22 afférente aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (Informations à fournir concernant le capital). La société gère également le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et projetés. Le conseil d'administration examine, approuve et contrôle les budgets annuels d'exploitation et d'immobilisations de la société, ainsi que toute transaction significative.

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue par suite des variations des taux de change. Seules les opérations commerciales de la société libellées dans une autre monnaie que le dollar canadien sont exposées à un risque de change. Ce risque a trait principalement aux variations du dollar canadien par rapport au dollar américain. En ce qui a trait aux opérations de change de la société, les fluctuations des taux de change respectifs vis-à-vis du dollar canadien créent de la volatilité dans les flux de trésorerie de la société ainsi que dans les produits et les charges présentés à l'état consolidé de la perte nette. Cette variabilité est accrue par suite de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que le dollar canadien aux taux de change en vigueur à chaque date de clôture, dont l'incidence se traduit par l'inscription d'un gain ou d'une perte de change à l'état consolidé de la perte nette. Dans sa gestion du risque de change, la société cherche à limiter le plus possible son exposition nette à des flux de trésorerie libellés en monnaies étrangères, en négociant avec des tiers dans la monnaie fonctionnelle de la société dans la mesure du possible et en détenant des espèces, quasi-espèces et placements à court terme ainsi qu'en contractant des emprunts dans sa monnaie fonctionnelle. La société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de change. La note 23 d) afférente aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 fournit une indication des principales expositions de la société au risque de change à cette date.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent par suite de la variation des taux du marché. Les instruments financiers de la société qui sont exposés au risque de taux d'intérêt sont les espèces et quasi-espèces, les placements à court terme et l'encaisse affectée. Le risque que la société subisse une perte par suite d'une baisse de la juste valeur de ses quasi-espèces et de ses placements à court terme est limité puisque ces placements comportent des échéances à court terme et sont généralement détenus jusqu'à l'échéance. La capacité de la société à obtenir des rendements équivalents pour les sommes à court terme réinvesties dépendra de la variation des taux d'intérêt fixes à court terme offerts sur le marché.

La société n'a pas effectué d'opération de couverture de taux d'intérêt au cours de l'exercice à l'étude.

### **CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION**

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour donner l'assurance raisonnable que l'information devant être présentée par la société dans ses documents déposés auprès des autorités réglementaires soit enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus, et que l'information soit rassemblée puis communiquée à la direction de la société, y compris son chef de la direction et son chef de la direction financière, comme il convient, afin de prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information devant être fournie.

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière de la société d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information conçus afin de s'assurer que l'information devant être fournie dans les rapports déposés en vertu des lois sur les valeurs mobilières soit enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières applicables. La conception de tout système de contrôles et de procédures est fondée en partie sur certaines hypothèses portant sur la probabilité de certains événements. Rien ne garantit qu'un tel système puisse atteindre les objectifs visés dans toutes les conditions futures possibles, sans égard à leur probabilité. Le chef de la direction et le chef de la direction financière sont aidés à cet égard par le comité de communication de l'information de la société, composé de membres de la haute direction. En se fondant sur une évaluation des contrôles et des procédures concernant la communication de l'information, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et les procédures de la société à l'égard de la communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2017.

## **CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

### **Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée par la société est fiable et que ses états financiers pour fins externes ont été établis conformément aux IFRS. La direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière de la société, est responsable d'établir et de maintenir un CIIF adéquat. La conception de tout système de contrôles et de procédures est fondée en partie sur certaines hypothèses à propos de la probabilité de certains événements. Rien ne garantit qu'un tel système puisse atteindre les objectifs visés dans toutes les conditions futures possibles, sans égard à leur probabilité. La direction a évalué l'efficacité du CIIF de la société au 31 décembre 2017 en se fondant sur les critères établis par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») en matière de contrôle interne (*Internal Control – Integrated Framework (2013)*). En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que le CIIF de la société était efficace au 31 décembre 2017. L'évaluation de la société n'est pas sujette à un rapport d'attestation des auditeurs de la société sur le CIIF.

### **Modification des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF »)**

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la société a déposé des attestations signées par le chef de la direction et le chef de la direction financière portant notamment sur la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2017, il n'est survenu aucune modification dans le CIIF de la société qui a eu une incidence importante ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

## PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle adopte des conventions comptables et qu'elle ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui, selon la société, sont raisonnables compte tenu des renseignements dont elle dispose au moment où ces décisions sont prises. Ces conventions comptables, ces jugements, ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur les montants présentés à titre d'actifs et de passifs et sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés à titre de produits, de charges et de flux de trésorerie pour les périodes visées. De par leur nature, ces jugements comportent un degré inhérent d'incertitude et sont fondés sur les résultats passés, les tendances dans l'industrie et les renseignements disponibles auprès de sources externes. La direction revoit constamment ses estimations et les résultats réels pourraient être différents des estimations.

Les principales conventions comptables de la société sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017. La direction juge que les conventions comptables et estimations qui suivent sont les plus importantes aux fins de l'examen, la compréhension et l'évaluation des états financiers consolidés de la société.

*Constatation des produits* : Les produits tirés des différentes ententes de la société sont évalués afin de déterminer si elles prévoient des éléments identifiables séparément. Lorsqu'une séparation est requise, la contrepartie reçue ou à recevoir est répartie entre les éléments distincts en fonction de la juste valeur relative de chaque élément. Lorsque la juste valeur de la prestation fournie ne peut être évaluée de façon fiable, les produits sont alors répartis en fonction de la différence entre le total de la contrepartie prévue à l'accord et la juste valeur de la prestation non fournie. Les critères de constatation des produits applicables sont appliqués à chacun des éléments distincts. Autrement, les critères de constatation des produits applicables sont appliqués aux éléments dans leur ensemble. Les paiements reçus en vertu d'ententes peuvent comprendre des paiements reçus en tant que frais de licence, des paiements de redevances en fonction des ventes, des contreparties de départ ainsi que des paiements d'étape en fonction d'autorisations réglementaires et des ventes pour des réalisations précises.

Les produits pour chacun des éléments identifiables séparément sont enregistrés de la façon suivante :

- i) les paiements fixes reçus en tant que produits provenant de la propriété intellectuelle en vertu des ententes de licence sont constatés au résultat lorsque les conditions et événements en vertu de l'entente de licence ont été satisfaites ou ont eu lieu, la société n'a aucun engagement ni aucune obligation d'exécution dans le futur relativement à cette composante précise de l'entente et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société ;
- ii) les paiements d'étape et les paiements de redevances en fonction des ventes, à l'égard desquels la société n'a aucun engagement ni aucune obligation d'exécution dans le futur relativement à cette composante précise de l'entente, sont constatés au résultat lorsque les niveaux spécifiques de ventes sont atteints et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société ; et
- iii) les contreparties de départ non remboursables reçues lors de la signature d'ententes et les paiements d'étape en fonction d'autorisations réglementaires, qui exigent une participation continue de la société, sont différés et amortis au résultat selon la méthode linéaire sur la période prévue pour l'exécution des activités afférentes, à condition que les produits sujets à l'atteinte d'étapes soient constatés seulement lorsque les étapes en question sont franchies et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.



*Projet de recherche et développement en cours* : La société a estimé la juste valeur du projet de recherche et développement en cours lié au programme BLU-5937, dont une licence a été obtenue de NÉOMED, à la date d'acquisition en utilisant la juste valeur de la contrepartie payée à l'acquisition, y compris les frais, déduction faite de la contribution convenue comme soutien au développement. Le projet de recherche et développement en cours est comptabilisé comme un actif incorporel dont la durée de vie est indéfinie jusqu'à ce que le projet soit terminé ou abandonné, auquel cas il sera respectivement amorti ou dévalué. La société comptabilise les frais de recherche et développement ultérieurs liés au projet de recherche et développement en cours acquis conformément à la convention de recherche et développement à la note 3 d) afférente aux états financiers consolidés. La société examine la valeur comptable de cet actif à chaque date de clôture afin d'évaluer s'il existe une indication de dépréciation. Qu'il y ait indication ou non que l'actif puisse s'être déprécié, le projet de recherche et développement en cours doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel qui compare sa valeur comptable à sa valeur recouvrable. La société estime la valeur recouvrable du projet de recherche et développement en cours en actualisant les flux de trésorerie estimatifs en fonction de diverses hypothèses.

*Rémunération à base d'actions* : La société a comptabilisé les options sur actions attribuées à des employés selon la méthode fondée sur la juste valeur. Aux termes de cette méthode, le coût de la rémunération est constaté à la juste valeur en date de l'attribution et est passé en charges sur le délai d'acquisition des droits relatifs aux options sur actions attribuées, avec une augmentation des capitaux propres en contrepartie. La juste valeur de chacune des options attribuées est estimée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes, ce qui exige le recours à certaines hypothèses, y compris la volatilité future du cours de l'action et le délai prévu jusqu'à l'exercice de celles-ci. La volatilité prévue est estimée en prenant en compte la volatilité historique moyenne du cours de l'action. Pour les options sur actions ayant l'acquisition graduelle de droits, la juste valeur de chaque tranche est constatée au cours de sa période d'acquisition des droits respective. Le montant comptabilisé en charges est ajusté afin de refléter le nombre d'attributions dont on s'attend à ce que les conditions d'acquisition des droits correspondant aux services rendus soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre d'attributions qui remplissent les conditions correspondant aux services rendus à la date d'acquisition des droits. La société émet des nouvelles actions au moment de l'exercice des options. Le produit reçu ainsi que la portion afférente enregistrée antérieurement dans les autres capitaux propres sont crédités au capital-actions. Tout changement à ces hypothèses, ainsi que l'utilisation d'un modèle d'évaluation d'options différent, pourraient entraîner une variation de la juste valeur de la rémunération à base d'actions, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes sur le résultat de la société.

La note 2 d) afférente aux états financiers consolidés présente de l'information supplémentaire quant à l'utilisation d'estimations et de jugements dans l'application des conventions comptables.

## **MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**

### **Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées**

Paielement fondé sur des actions :

En juin 2016, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié des modifications de l'IFRS 2, *Paielement fondé sur des actions*, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paielement est fondé sur des actions. Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paielements fondés sur des actions qui sont réglés en espèces, des transactions dont le paielement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source et une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paielement est fondé sur des actions et qui est réglée en espèces est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La société ne s'attend pas à ce que l'adoption de l'IFRS 2 ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Instruments financiers :

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation et la comptabilité de couverture, remplaçant l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 (2014) entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La société ne s'attend pas à ce que l'adoption de l'IFRS 9 (2014) ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Produits :

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera entre autres l'IAS 18, *Produits et autres produits liés aux activités et interprétations*. Cette norme comprend un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches pour comptabiliser les produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle propose une analyse des transactions en cinq étapes en fonction du contrat pour déterminer si les produits doivent être comptabilisés, le montant des produits comptabilisés et le moment où ils le sont. De nouveaux seuils quant aux estimations et au jugement ont été introduits, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant et/ou le moment où les produits sont comptabilisés. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients et entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La société a entrepris un examen de ses contrats relatifs à des services de développement, des ententes de licence et une entente de services générant des produits. La société adoptera la nouvelle norme au premier trimestre de 2018 en utilisant la méthode de transition rétrospective modifiée, avec l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme comptabilisé comme un ajustement des bénéfices non répartis d'ouverture à la date d'adoption initiale. Étant donné les produits limités constatés en 2017, la société ne s'attend pas à ce que l'adoption de l'IFRS 15 ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Contrats de location :

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*. Cette norme exigera que tous les contrats de location de plus de 12 mois soient présentés à titre d'actifs et de passifs à l'état de la situation financière d'une société. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise pour les sociétés qui appliquent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. La société s'attend à ce que ses contrats de location-exploitation doivent être constatés dans son état consolidé de la situation financière lors de l'adoption initiale de l'IFRS 16.

## **RISQUES ET INCERTITUDES**

Depuis le début de son exploitation en 1993, BELLUS Santé a subi des pertes d'exploitation importantes. Les produits pharmaceutiques candidats de la société sont en développement et leur commercialisation n'a pas encore reçu l'approbation d'organismes de réglementation dans quelque pays que ce soit. Les activités de la société comportent des risques importants, notamment la capacité d'élargir et de développer son portefeuille de projets, les coûts et le temps requis pour obtenir les approbations réglementaires nécessaires, la protection adéquate des brevets, les incertitudes entourant les essais cliniques, l'obtention du capital nécessaire pour poursuivre le développement et la commercialisation de ses produits, ainsi que la concurrence que lui livrent les sociétés pharmaceutiques et de biotechnologie.

Des sommes importantes sont nécessaires pour la recherche et le développement, les essais cliniques, la commercialisation, la fabrication commerciale des produits et la mise sur pied des équipes de vente et de commercialisation pouvant être nécessaires au lancement et à la vente de nouveaux produits. En outre, des ressources financières considérables sont nécessaires jusqu'au moment où les produits sont commercialisés et vendus avec succès et que les ventes sont suffisantes pour dégager des bénéfices. La société pourrait chercher à obtenir des fonds supplémentaires par le biais de financement public au privé, d'ententes de collaboration avec d'autres sociétés ou de financement auprès d'autres sources. Cependant, rien ne garantit que ces moyens de financement donneront des résultats fructueux ni que la société continuera d'être en mesure de satisfaire à ses besoins de trésorerie continus. Il est possible que la société ne réussisse pas à obtenir le financement voulu ou qu'elle l'obtienne selon des modalités qui ne sont pas avantageuses.

L'obtention de financement dépendra des résultats de la recherche scientifique et du développement clinique, de la capacité de la société d'obtenir les approbations réglementaires, de l'accueil des produits de la société sur le marché, de la situation générale des marchés financiers (particulièrement pour ce qui est des sociétés pharmaceutiques, de biotechnologie, nutraceutiques et médicales), de l'état des ententes d'alliances stratégiques et d'autres questions pertinentes d'ordre commercial.

La recherche et le développement de produits comportent un degré élevé de risques, et le rendement que tireront les investisseurs dépendra de la réussite du développement et de la commercialisation des produits de la société. Un revers au cours des essais cliniques de la société pourrait provoquer la baisse du cours des actions de la société. Des difficultés éprouvées lors du recrutement des patients pour les essais cliniques de la société pourraient retarder les essais cliniques ou nuire d'une autre manière à leur déroulement. Rien ne garantit que la société réussira à développer des produits ni qu'elle obtiendra les approbations réglementaires nécessaires à l'égard de ses produits en voie de développement. De plus, rien ne garantit que les produits existants ou les nouveaux produits de concurrents ne seront pas plus efficaces, ou encore plus efficacement commercialisés et vendus, que ceux qui seront éventuellement mis au point par la société. Rien ne garantit enfin que la société ne réussira à faire accepter ses produits potentiels futurs sur le marché par les médecins, les patients, les organismes de financement des soins de santé, la communauté médicale et les consommateurs. Par ailleurs, tenant compte des coûts très élevés du développement des produits pharmaceutiques, la société prévoit la nécessité d'un partenariat avec des entreprises pharmaceutiques en vue de développer et/ou mener et de financer les essais cliniques. Les conditions de telles dispositions de partenariat ainsi que nos obligations financières relatives ne peuvent être déterminées présentement et le délai de réalisation du développement et/ou de l'approbation de ces produits ne dépendra probablement pas de l'unique volonté de la société.

En raison des délais et des coûts liés aux étapes conduisant au développement de nouveaux produits à leur commercialisation, en passant par l'obtention des approbations réglementaires, la société accorde une importance considérable à l'obtention et au maintien de brevets, et à la protection des secrets commerciaux pour les découvertes d'importance. Rien ne garantit que les demandes de brevets en instance déposées par la société donneront lieu à la délivrance de brevets. Qui plus est, rien ne garantit que les brevets ou les brevets en instance protégeront la société contre ses concurrents, ni qu'ils ne soient pas contournés ou enfreints par des tiers. La réussite commerciale dépendra également en partie du fait que la société n'enfreindra pas les brevets de tiers ni ne contreviendra à leurs droits de propriété intellectuelle. Les litiges relatifs aux brevets sont coûteux, prennent un temps considérable et pourraient exposer la société à des obligations.

Étant donné que la société développe des médicaments pour les maladies rares, elle détient des médicaments candidats qui ont obtenu la désignation de médicament orphelin ou son équivalent. Cette désignation ne garantit pas forcément les droits exclusifs de commercialisation permettant l'exclusivité commerciale pendant une certaine période. En outre, les populations de patients cibles des médicaments pour les maladies rares sont petites et n'ont pas été déterminées de façon définitive, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les produits futurs des médicaments candidats.

La société dépend actuellement de tiers pour diverses fonctions et elle pourrait conclure des ententes de collaboration futures visant le développement, la fabrication et la commercialisation de produits. Rien ne garantit que les ententes conclues avec des tiers procureront à la société les avantages auxquels elle s'attend. Rien ne garantit non plus que la société réussira à fabriquer, à commercialiser et à distribuer des produits, ou qu'elle sera en mesure de conclure des ententes adéquates avec des tiers à ces fins. Enfin, rien ne garantit que la société dégagera des produits importants ou deviendra rentable.

La société pourrait être dans l'obligation d'effectuer des paiements en vertu des ententes d'indemnité liées à la vente de Thallion en 2017, la transaction avec Pharmascience en 2012 et la Transaction de Thallion de 2009.

Une analyse détaillée des risques et des incertitudes relatifs à la société est présentée dans les documents déposés publiquement par la société, dont la notice annuelle, disponibles sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## **ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Certains énoncés qui figurent dans le présent rapport de gestion, à l'exception des énoncés de faits qui sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, peuvent constituer des « énoncés prospectifs » au sens des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés, formulés d'après les attentes actuelles de la direction, comportent par le fait même de nombreux risques, incertitudes et hypothèses considérables, connus et inconnus, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la société. Les énoncés prospectifs pourraient comprendre notamment de l'information sur les objectifs de la société et sur les stratégies visant à atteindre ces objectifs, en plus de renseignements sur les opinions, les plans, les attentes, les prévisions, les estimations et les intentions de la société. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement par l'emploi du conditionnel ou de termes ayant une connotation prospective, tels que « peut », « fera », « s'attend à », « prévoit », « à l'intention de », « estime », « anticipe », « planifie », « croit », « continue », de la forme négative de ces expressions, de variantes de celles-ci ou de termes semblables. Le lecteur est invité à consulter les documents publics que la société a déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris la notice annuelle, s'il souhaite obtenir une analyse des divers facteurs de risque pouvant avoir une influence sur les résultats futurs de la société. Ces facteurs de risque comprennent, notamment : la capacité d'élargir et de développer son portefeuille de projets, la capacité d'obtenir du financement, l'effet de la conjoncture économique en général, la conjoncture dans l'industrie pharmaceutique, les changements réglementaires dans les territoires où la société fait des affaires, la volatilité du marché boursier, les fluctuations de coûts, les changements dans l'environnement concurrentiel découlant des fusions, l'atteinte du taux d'épuisement des fonds prévu, les paiements potentiels liés aux ententes d'indemnité, l'atteinte des jalons prévus pour les essais cliniques, et le fait que les résultats réels puissent différer à la suite de la vérification définitive et du contrôle de la qualité des données et des analyses. De plus, la durée du processus de développement des médicaments candidats de la société, la taille de leur marché et leur valeur commerciale, de même que le partage des produits entre la société et ses partenaires potentiels provenant des revenus futurs potentiels dépendent d'un certain nombre de facteurs, y compris la somme globale des produits. Par conséquent, les résultats et événements réels futurs peuvent différer sensiblement des résultats et événements anticipés exprimés dans les énoncés prospectifs. Même si la société est d'avis que les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne peut garantir qu'elles se concrétiseront. Le lecteur ne doit pas se fier sans réserve aux énoncés prospectifs inclus dans le présent document. Ces énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date où ils sont faits, et la société n'a pas l'obligation et décline toute intention de mettre à jour publiquement ou de revoir ces énoncés à la suite de quelque nouvelle information, événement futur, circonstance ou autre motif que ce soit, à moins qu'elle n'y soit tenue en vertu de la législation ou de la réglementation applicable. Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport sont présentés sous réserve expresse de cette mise en garde.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la société. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et, le cas échéant, reflètent les meilleures estimations et jugements de la direction. Lorsqu'il était possible d'appliquer différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugé les plus appropriées dans les circonstances. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés dans les limites raisonnables de leur importance relative, ainsi que de la cohérence des données financières présentées dans le texte du Rapport de gestion avec celles contenues dans les états financiers consolidés.

Pour assister la direction dans l'acquittement de ses responsabilités, la société a recours à un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière tel que décrit dans le Rapport de gestion.

Le comité d'audit de la société est nommé annuellement par le conseil d'administration et se compose exclusivement d'administrateurs externes indépendants. Le comité d'audit rencontre la direction ainsi que les auditeurs externes afin de s'assurer que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière de manière appropriée et d'examiner les états financiers consolidés. Le comité d'audit soumet ses constatations au conseil d'administration afin que ce dernier puisse en tenir compte au moment d'approuver les états financiers consolidés destinés aux actionnaires. De plus, le comité d'audit étudie, dans le but de soumettre à l'examen du conseil d'administration et à l'approbation des actionnaires, la nomination des auditeurs externes ou le renouvellement de leur mandat. Les auditeurs externes, KPMG s.r.l. / s.e.n.c.r.l., ont un accès direct au comité d'audit du conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont fait l'objet d'un audit indépendant par KPMG s.r.l. / s.e.n.c.r.l. pour le compte des actionnaires, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Leur rapport indique la nature de leurs audits et exprime leur opinion sur les états financiers consolidés de la société.



Roberto Bellini  
Président et chef de la direction



François Desjardins, CPA, CA  
Vice-président, Finances

Laval (Québec) Canada  
Le 20 février 2018



**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**  
Tour KPMG, Bureau 1500  
600, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec) H3A 0A3  
Canada

Téléphone (514) 840-2100  
Télécopieur (514) 840-2187  
Internet [www.kpmg.ca](http://www.kpmg.ca)

## **RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS**

Aux actionnaires de BELLUS Santé Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de BELLUS Santé Inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, et les états consolidés de la perte nette, des autres éléments de la perte globale, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

*Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidé de BELLUS Santé Inc. au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière consolidé et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux IFRS.

*KPMG A. K. S. / S. E. N. C. R. L.*

Le 20 février 2018

Montréal, Canada



# BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés de la situation financière

31 décembre 2017 et 2016  
(en milliers de dollars canadiens)

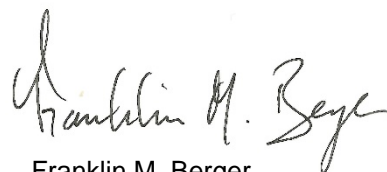
	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs		
Actifs courants		
Espèces et quasi-espèces (note 5)	7 749 \$	2 575 \$
Placements à court terme (note 5)	16 139	4 259
Débiteurs (note 6)	1 714	810
Contrepartie éventuelle à recevoir (note 7)	384	—
Charges payées d'avance et autres actifs (note 8)	84	685
Total des actifs courants	26 070	8 329
Actifs non-courants		
Autres actifs (note 8)	69	74
Projets de recherche et développement en cours (notes 9 et 10)	2 359	542
Placement dans FB Health (note 7)	—	639
Total des actifs non courants	2 428	1 255
Total des actifs	28 498 \$	9 584 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Créditeurs (note 11)	2 190 \$	644 \$
Passifs financiers – DVC (note 12)	20	573
Total des passifs courants	2 210	1 217
Passifs non courants		
Passifs financiers – DVC (note 12)	—	104
Total des passifs non courants	—	104
Total des passifs	2 210	1 321
Capitaux propres		
Capital-actions (note 13 a))	467 253	445 753
Autres capitaux propres (notes 13 b) i) et ii))	26 202	25 527
Cumul des autres éléments du résultat global (note 7)	—	334
Déficit	(467 167)	(463 351)
Total des capitaux propres	26 288	8 263
Engagements et éventualités (note 19)		
Total des passifs et des capitaux propres	28 498 \$	9 584 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :



Pierre Larochelle  
Administrateur



Franklin M. Berger  
Administrateur

# BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés de la perte nette

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016  
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Exercice terminé le 31 décembre 2017	Exercice terminé le 31 décembre 2016
Produits (note 14)	165 \$	1 893 \$
Charges		
Recherche et développement	3 610	1 515
Crédits d'impôts à la recherche	(289)	(149)
	3 321	1 366
Frais généraux et administratifs	2 529	2 624
Charges d'exploitation totales	5 850	3 990
Résultat des activités d'exploitation	(5 685)	(2 097)
Produits financiers	80	806
Charges financières	(61)	(922)
Produits (charges) financiers(ères) net(te)s (note 16)	19	(116)
Gain réalisé sur la vente du placement disponible à la vente dans FB Health (note 7)	1 909	—
Gain sur la vente d'une filiale (note 10)	1 944	—
Perte avant impôts	(1 813)	(2 213)
Charge d'impôts différés (note 17)	61	15
Perte nette pour l'exercice	(1 874) \$	(2 228) \$
Perte nette attribuable aux :		
Actionnaires	(1 874) \$	(2 159) \$
Participation ne donnant pas le contrôle	—	(69)
	(1 874) \$	(2 228) \$
Perte par action (note 18) : de base et diluée	(0,03) \$	(0,04) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés des autres éléments de la perte globale

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016  
(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le 31 décembre 2017	Exercice terminé le 31 décembre 2016
Perte nette pour l'exercice	(1 874) \$	(2 228) \$
Autres éléments de la perte globale (qui peuvent être reclassés ultérieurement à la perte nette) :		
Gain (perte) non réalisé(e) sur le placement disponible à la vente dans FB Health (note 7)	1 514	(109)
(Charge) recouvrement d'impôt sur le résultat connexe	(204)	15
Gain réalisé sur le placement disponible à la vente dans FB Health reclassé à la perte nette (note 7)	(1 909)	—
Charge d'impôt sur le résultat connexe	265	—
Autres éléments de la perte globale pour l'exercice	(334)	(94)
Perte globale pour l'exercice	(2 208) \$	(2 322) \$
Perte globale attribuable aux :		
Actionnaires	(2 208) \$	(2 261) \$
Participation ne donnant pas le contrôle	—	(61)
	(2 208) \$	(2 322) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016  
(en milliers de dollars canadiens)

	Attribuable aux actionnaires					Total	Participation ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital-actions (note 13 a))	Autres capitaux propres	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total			
Solde au 31 décembre 2016	445 753	\$ 25 527	\$ 334	\$ (463 351)	\$ 8 263	\$ —	\$ 8 263	
Perte globale pour l'exercice								
Perte nette	—	—	—	(1 874)	(1 874)	—	(1 874)	
Autres éléments de la perte globale	—	—	(334)	—	(334)	—	(334)	
Perte globale pour l'exercice	—	—	(334)	(1 874)	(2 208)	—	(2 208)	
Transactions avec les actionnaires, inscrites directement dans les capitaux propres :								
Émises comme contrepartie initiale pour l'acquisition d'une licence (note 13 a) i))	1 500	—	—	—	1 500	—	1 500	
Émises dans le cadre du Placement (notes 13 a) ii) et 13 b) ii))	20 000	483	—	(1 942)	18 541	—	18 541	
Rémunération à base d'actions (note 13 b) i))	—	192	—	—	192	—	192	
Solde au 31 décembre 2017	467 253	\$ 26 202	\$ —	\$ (467 167)	\$ 26 288	\$ —	\$ 26 288	

	Attribuable aux actionnaires					Total	Participation ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital-actions (note 13 a))	Autres capitaux propres	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total			
Solde au 31 décembre 2015	418 592	\$ 34 058	\$ 383	\$ (443 992)	\$ 9 041	\$ 1 331	\$ 10 372	
Perte globale pour l'exercice								
Perte nette	—	—	—	(2 159)	(2 159)	(69)	(2 228)	
Autres éléments de la perte globale	—	—	(102)	—	(102)	8	(94)	
Perte globale pour l'exercice	—	—	(102)	(2 159)	(2 261)	(61)	(2 322)	
Transactions avec les actionnaires, inscrites directement dans les capitaux propres :								
Émises en règlement du Billet Modifié (note 13 a) iii))	8 744	(8 744)	—	—	—	—	—	
Émises à l'exercice du Droit d'Échange (note 13 a) iv))	18 417	—	53	(17 200)	1 270	(1 270)	—	
Rémunération à base d'actions (note 13 b) i))	—	213	—	—	213	—	213	
Solde au 31 décembre 2016	445 753	\$ 25 527	\$ 334	\$ (463 351)	\$ 8 263	\$ —	\$ 8 263	

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016  
(en milliers de dollars canadiens)

	Exercice terminé le 31 décembre 2017	Exercice terminé le 31 décembre 2016
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Perte nette pour l'exercice	(1 874) \$	(2 228) \$
Ajustements pour :		
Rémunération à base d'actions	192	213
(Produits) charges financiers(ères) net(te)s	(19)	116
Gain réalisé sur la vente du placement disponible à la vente dans FB Health	(1 909)	—
Gain sur la vente d'une filiale	(1 944)	—
Charge d'impôts différés	61	15
Autres éléments	(13)	(10)
Variation des éléments d'actif et de passif d'exploitation :		
Débiteurs	(29)	515
Charges payées d'avance et autres actifs	33	577
Créditeurs	1 256	(303)
Passifs financiers - DVC	(115)	—
Produits différés	—	(1 838)
	(4 361)	(2 943)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Émission d'actions ordinaires, nette des frais d'émission d'actions	18 831	—
Intérêts et charges bancaires payés	(11)	(11)
	18 820	(11)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Produit net tiré de (l'achat) la vente de placements à court terme	(11 880)	2 404
Produit sur la vente du placement dans FB Health (note 7)	1 769	—
Acquisition d'un projet de recherche et développement en cours, nette des frais (note 9 a))	(1 334)	—
Produit tiré de la vente d'une filiale, net des frais (note 10)	2 117	—
Intérêts reçus	80	100
	(9 248)	2 504
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	5 211	(450)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	2 575	3 039
Effet de change sur les espèces et quasi-espèces	(37)	(14)
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	7 749 \$	2 575 \$
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie:</b>		
Transactions non monétaires:		
Contrepartie éventuelle à recevoir qui découle de la vente du placement dans FB Health (note 7)	384 \$	— \$
Émission d'actions liée à l'acquisition d'un projet de recherche et développement en cours (note 9 a))	1 500	—
Paiement à recevoir pour soutien au développement en lien avec l'acquisition d'un projet de recherche et développement en cours (note 9 a))	475	—
Paiement différé sur la vente d'une filiale présenté dans les débiteurs (note 10)	400	—
Frais d'émission d'actions du Placement dans les créditeurs (note 13 a) ii))	290	—
Émission de bons de souscription de courtier dans le cadre du Placement (note 13 b) ii))	483	—
Émission d'actions en règlement du Billet Modifié (note 13 a) iii))	—	8 744
Émission d'actions à l'exercice du Droit d'Échange (note 13 a) iv))	—	18 417

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 1. Entité présentant les états financiers

BELLUS Santé inc. (BELLUS Santé ou la société) est une société biopharmaceutique de développement de nouveaux médicaments ciblant des maladies pour lesquelles il existe d'importants besoins médicaux non comblés. La société est domiciliée au Canada. Le siège social de la société est situé au 275, boul. Armand-Frappier, Laval (Québec) H7V 4A7. Les actions de la société se transigent à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole BLU.

Le portefeuille de projets de la société comprend le BLU-5937, son médicament candidat phare pour le traitement de la toux chronique, ainsi que plusieurs programmes de développement de médicaments en partenariat qui sont en phase clinique.

La société est sujette à plusieurs risques associés à la conduite de ses programmes de développement de médicaments et leurs résultats, l'établissement d'alliances stratégiques ainsi qu'au développement et à la commercialisation de nouveaux médicaments. La société a subi, depuis sa création, des pertes d'exploitation importantes et engagé des sorties de fonds considérables liées à son exploitation. Jusqu'à présent, la société a financé ses activités principalement au moyen de l'émission publique d'actions ordinaires, de placements privés, de billets convertibles et de crédits d'impôt à la recherche. La capacité de la société à atteindre ultimement le seuil de rentabilité dans le futur dépend de la capacité d'élargir et de développer son portefeuille, de l'obtention d'approbations par les organismes de réglementation dans divers territoires et de la vente ou commercialisation des produits et technologies de la société, ce qui dépend d'un certain nombre de facteurs sur lesquels la société n'exerce aucun contrôle.

## 2. Base d'établissement

### a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les présents états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ont été approuvés par le conseil d'administration le 20 février 2018.

### b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants à l'état consolidé de la situation financière :

- i) la contrepartie éventuelle à recevoir qui découle de la vente du placement dans FB Health, qui est évaluée à la juste valeur ;
- ii) le placement disponible à la vente dans FB Health, vendu le 30 juin 2017, qui était évalué à la juste valeur ;

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 2. Base d'établissement (suite)

### b) Base d'évaluation (suite)

- iii) le passif au titre des accords de paiement fondé sur des actions réglés en espèces qui est évalué à la juste valeur, et les accords de paiement fondés sur des actions classés à titre de capitaux propres qui sont évalués à la juste valeur en date de l'attribution en vertu de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* ; et
- iv) la contrepartie éventuelle (droits à une valeur conditionnelle (DVC) à payer) et le droit éventuel connexe (droit éventuel à recevoir) provenant d'une acquisition d'entreprise, réglés en 2017, étaient évalués à la juste valeur.

Certaines des conventions et divulgation comptables de la société requièrent la détermination de la juste valeur, à la fois pour des actifs et passifs financiers et non-financiers. Pour établir la juste valeur, la société utilise une hiérarchie des justes valeurs selon les niveaux tels que définis ci-dessous :

- Niveau 1 : soit les données observables comme les prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : soit les données d'entrées autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3 : soit les données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, ou alors le sont seulement dans une très faible mesure, ce qui oblige les entités à établir leurs propres hypothèses.

### c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société.

### d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des conventions comptables ainsi que sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges. Les montants présentés et les informations fournies par voie de notes reflètent la meilleure estimation de la direction quant à l'ensemble des conditions économiques et les lignes de conduite les plus probables de la société. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 2. Base d'établissement (suite)

### d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Les informations concernant les jugements critiques posés lors de l'application des conventions comptables qui ont le plus d'incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés portent sur le principe de la continuité d'exploitation pour la préparation des états financiers. À la fin de chaque période, la direction évalue la base de la préparation des états financiers. Ces états financiers ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation conformément aux IFRS. La présentation des états financiers selon le principe de la continuité d'exploitation repose sur l'hypothèse que la société sera en mesure de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible and sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes et de ses engagements dans le cadre normal de ses activités.

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif sont fournies dans les notes suivantes et sont décrites ci-dessous :

- i) l'estimation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir qui découle de la vente du placement dans FB Health (note 7) ;
- ii) l'estimation de la valeur recouvrable du projet de recherche et développement en cours lié au BLU-5937 pour les fins du test de dépréciation annuel (note 9).

Les autres éléments nécessitant l'utilisation d'estimés et de jugements de la part de la direction comprennent l'évaluation du montant recouvrable des crédits d'impôt pour la recherche et des montants à recevoir en vertu des ententes de licence ainsi que l'évaluation initiale de la juste valeur de la rémunération à base d'actions classée à titre de capitaux propres. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle elles sont faites ainsi que dans les périodes futures touchées par celles-ci.



# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 3. Principales conventions comptables

Les conventions comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés.

### a) Périmètre de consolidation

#### i) Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date d'acquisition, soit à la date où le contrôle est transféré à la société. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de retirer des avantages de ses activités. La société évalue le goodwill comme étant la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise diminué du montant comptabilisé net des actifs acquis et des passifs pris en charge identifiables, tous évalués à la date d'acquisition. Si la contrepartie est inférieure à la juste valeur de l'actif net de l'entreprise acquise, la différence est immédiatement constatée au résultat à titre de profit résultant d'un achat à prix avantageux. Pour chaque transaction, la société choisit d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle soit à leur juste valeur, ou à une valeur correspondant à leur quote-part du montant comptabilisé pour les actifs nets identifiables, à la date d'acquisition.

La contrepartie éventuelle à payer et le droit éventuel connexe à recevoir, qui ont été réglés en 2017, ont été comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer et du droit éventuel connexe à recevoir, classés à titre de passif financier et d'actif financier respectivement, étaient comptabilisées dans le résultat. Les coûts de restructuration, les coûts de transaction et autres coûts directs d'un regroupement d'entreprises ne sont pas considérés comme faisant partie de la transaction d'acquisition d'entreprise. Ces coûts sont plutôt passés en charges au moment où ils sont engagés, à moins qu'il ne s'agisse de coûts associés à l'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres.

Les modifications apportées à la participation de la société dans une filiale n'entraînant pas la perte du contrôle sont comptabilisées comme étant des transactions avec les actionnaires agissant en cette qualité. Les ajustements apportés aux participations ne donnant pas le contrôle sont basés sur un montant proportionnel de la valeur comptable de l'actif net de la filiale. Aucun gain ni perte n'est constaté dans le résultat.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 3. Principales conventions comptables (suite)

### a) Périmètre de consolidation (suite)

#### ii) Filiales

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de BELLUS Santé inc. et ses filiales. Les filiales sont des entités contrôlées par BELLUS Santé inc. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la consolidation.

Le 16 mars 2017, BELLUS Santé a conclu une convention d'achat d'actions (la Convention d'achat d'actions) avec Taro Pharmaceuticals Inc. (Taro) pour la vente de sa filiale en propriété exclusive, Thallion Pharmaceutiques inc. (Thallion), y compris tous les droits au médicament candidat Shigamab<sup>MC</sup> (se reporter à la note 10). Avant la date d'entrée en vigueur de la Convention d'achat d'actions, BELLUS Santé a procédé à une réorganisation interne en vertu de laquelle la Société en commandite BHI (S.E.C BHI), une société en commandite gérée par BELLUS Santé où l'entreprise et les activités principales de BELLUS Santé étaient menées, a été dissoute, et ses actifs et passifs ont été transférés à BELLUS Santé.

Le 16 mars 2017, la société a incorporé une nouvelle filiale en propriété exclusive, BELLUS Santé Toux inc.

### b) Espèces, quasi-espèces et placements à court terme

La société considère comme des quasi-espèces tous les placements dont l'échéance est de trois mois ou moins au moment de leur acquisition, qui sont très liquides et qui peuvent être rapidement convertis en espèces. Les placements dont l'échéance est de plus de trois mois et moins d'un an sont présentés à titre de placements à court terme à l'état consolidé de la situation financière.

### c) Constatation des produits

Les produits tirés des différentes ententes de la société sont évalués afin de déterminer si elles prévoient des éléments identifiables séparément. Lorsqu'une séparation est requise, la contrepartie reçue ou à recevoir est répartie entre les éléments distincts en fonction de la juste valeur relative de chaque élément. Lorsque la juste valeur de la prestation fournie ne peut être évaluée de façon fiable, les produits sont alors répartis en fonction de la différence entre le total de la contrepartie prévue à l'accord et la juste valeur de la prestation non fournie. Les critères de constatation des produits applicables sont appliqués à chacun des éléments distincts. Autrement, les critères de constatation des produits applicables sont appliqués aux éléments dans leur ensemble. Les contreparties reçues en vertu d'ententes peuvent comprendre des paiements reçus en tant que frais de licence, des paiements de redevances en fonction des ventes, des contreparties de départ ainsi que des paiements d'étape en fonction d'autorisations réglementaires et des ventes pour des réalisations précises.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 3. Principales conventions comptables (suite)

### c) Constatation des produits (suite)

Les produits pour chacun des éléments identifiables séparément sont enregistrés de la façon suivante :

- i) les paiements fixes reçus en tant que produits provenant de la propriété intellectuelle en vertu des ententes de licence sont constatés au résultat lorsque les conditions et événements en vertu de l'entente de licence ont été satisfaites ou ont eu lieu, la société n'a aucun engagement ni aucune obligation d'exécution dans le futur relativement à cette composante précise de l'entente et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société ;
- ii) les paiements d'étape et les paiements de redevances en fonction des ventes, à l'égard desquels la société n'a aucun engagement ni aucune obligation d'exécution dans le futur relativement à cette composante précise de l'entente, sont constatés au résultat lorsque les niveaux spécifiques de ventes sont atteints et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société ; et
- iii) les contreparties de départ non remboursables reçues à la signature d'ententes et les paiements d'étape en fonction d'autorisations réglementaires, qui exigent une participation continue de la société, sont différés et amortis au résultat selon la méthode linéaire sur la période prévue pour l'exécution des activités afférentes, à condition que les produits sujets à l'atteinte d'étapes soient constatés seulement lorsque les étapes en question sont franchies et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode des intérêts effectifs.

### d) Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement consistent en des frais directs et indirects, y compris une affectation raisonnable des frais généraux, associés aux divers programmes de recherche et de développement de la société. Les frais généraux ont trait aux services généraux et administratifs qui soutiennent les programmes de recherche et de développement et comprennent les frais associés aux activités de soutien.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 3. Principales conventions comptables (suite)

### d) Recherche et développement (suite)

Les frais de recherche engagés en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de développement sont différés lorsqu'ils répondent aux critères de capitalisation prévus aux termes des IFRS et que la réalisation des avantages futurs peut être considérée comme étant raisonnablement certaine. Les critères à remplir afin de pouvoir capitaliser les frais de développement sont si ces frais peuvent être évalués de façon fiable, si le produit ou le procédé est techniquement et commercialement faisable, si la réalisation des avantages économiques futurs est probable, et si la société a l'intention d'achever le développement de l'actif, de le mettre en service ou de le vendre, et qu'elle possède suffisamment de ressources pour le faire. Aux 31 décembre 2017 et 2016, aucun frais de développement n'a été différé.

### e) Projet de recherche et développement en cours

Les projets de recherche et développement en cours acquis par la société sont comptabilisés comme des actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie jusqu'à ce que le projet soit terminé ou abandonné, auquel cas ils seront respectivement amortis ou dévalués. Les frais de recherche et développement ultérieurs liés aux projets de recherche et développement en cours acquis sont comptabilisés conformément à la convention de recherche et développement à la note 3 d).

La société examine la valeur comptable de cet actif à chaque date de clôture afin d'évaluer s'il existe une indication de dépréciation. Qu'il y ait indication ou non que l'actif puisse s'être déprécié, le projet de recherche et développement en cours doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel qui compare sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant subi une perte de valeur et est déprécié immédiatement à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé de la perte nette. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'une période antérieure est reprise seulement s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation de perte de valeur. La reprise de valeur est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne soit pas supérieure sa valeur recouvrable, ni à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des périodes précédentes.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 3. Principales conventions comptables (suite)

### f) Aide de l'État

L'aide de l'État, qui consiste en des crédits d'impôt à la recherche, est constatée en tant que réduction de la charge afférente. Les crédits d'impôt à la recherche sont comptabilisés lorsque la direction est d'avis qu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus. Les crédits d'impôt à la recherche réclamés pour l'exercice à l'étude et les exercices précédents sont sujets à un examen et une approbation de la part du gouvernement, qui pourrait donner lieu à des ajustements aux montants comptabilisés par la société. Les ajustements de la part du gouvernement, s'il y en a, seraient constatés dans la période où l'examen a eu lieu.

### g) Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la société au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis au taux de change à la date de la transaction. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes issus de la conversion sont comptabilisés dans le résultat.

### h) Actifs loués

Tous les contrats de location de la société sont des contrats de location-exploitation. Les actifs loués ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la société étant donné que la société n'assume pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Les paiements de location relatif aux actifs loués sont enregistrés selon la durée du contrat.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 3. Principales conventions comptables (suite)

### i) Impôts sur le résultat

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs de la société, et est inscrit par application des taux d'imposition qui devraient être en vigueur ou pratiquement en vigueur dans l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires se résorberont. Les actifs et passifs d'impôts différés peuvent être compensés si la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôts exigibles, et si les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention soit de régler les passifs d'impôts exigibles et de réaliser les actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Un actif d'impôts différés est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsqu'il n'est plus probable que la réalisation de l'avantage fiscal connexe aura lieu.

### j) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour régler l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée à titre de charge financière.

### k) Résultat par action

Le résultat de base par action est déterminé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé de la même façon que le résultat de base par action, sauf que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est majoré du nombre d'actions supplémentaires résultant de l'exercice réputé des options sur actions qui ont un effet dilutif. Le nombre d'actions supplémentaires est calculé en supposant que les options sur actions en cours ont été exercées, et que le produit tiré de leur exercice a été affecté à l'achat d'actions ordinaires au cours moyen du marché pendant la période visée.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 3. Principales conventions comptables (suite)

### l) Avantages des employés

#### i) Avantages des employés à court terme

Les obligations au titre des avantages des employés à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en espèces à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par l'employé, et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

#### ii) Rémunération à base d'actions

La société a comptabilisé les options sur actions attribuées à des employés selon la méthode fondée sur la juste valeur. Aux termes de cette méthode, le coût de la rémunération est constaté à la juste valeur en date de l'attribution et est passé en charges sur le délai d'acquisition des droits relatifs aux options sur actions attribuées, avec une augmentation des capitaux propres en contrepartie. Pour les options sur actions ayant l'acquisition graduelle de droits, la juste valeur de chaque tranche est constatée au cours de sa période d'acquisition des droits respective. Le montant comptabilisé en charges est ajusté afin de refléter le nombre d'attributions dont on s'attend à ce que les conditions d'acquisition des droits correspondant aux services rendus soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre d'attributions qui remplissent les conditions correspondant aux services rendus à la date d'acquisition des droits.

La société émet des nouvelles actions au moment de l'exercice des options sur actions. Le produit reçu ainsi que la portion afférente enregistrée antérieurement dans les autres capitaux propres sont crédités au capital-actions.

La société a aussi attribué des unités d'actions différées (UAD) en guise de rémunération des administrateurs et d'employés désignés. Lors de la cessation des services, les participants aux régimes d'UAD ont le droit de recevoir, pour chacune de leur UAD, le paiement en espèces à la date du règlement en fonction de la valeur d'une action ordinaire de BELLUS Santé. Pour les UAD, le coût de la rémunération est évalué en fonction du cours des actions ordinaires de la société à compter de la date d'entrée en vigueur de l'attribution jusqu'à la date du règlement. Toute fluctuation du cours du marché des actions ordinaires de la société jusqu'à la date du règlement donne lieu à une variation de l'évaluation du coût de la rémunération pour ces attributions, qui est comptabilisée dans le résultat.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 3. Principales conventions comptables (suite)

### m) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et classés soit à titre de prêts et créances, d'actifs financiers disponibles à la vente, d'autres passifs financiers ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVBRN). Par la suite, les instruments financiers sont évalués selon la provision d'évaluation applicable à la catégorie dans laquelle ils ont initialement été classés ou désignés. Les frais de transactions sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés pour les instruments financiers désignés comme étant à la JVBRN. Pour les autres instruments financiers, les coûts de transaction sont cumulés lors de la comptabilisation initiale et présentés en augmentation ou réduction des instruments financiers sous-jacents. Les actifs et passifs financiers sont classés à la JVBRN s'ils sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés comme tel lors de leur constatation initiale. Les actifs et passifs financiers à la JVBRN sont évalués à la juste valeur, et les variations afférentes sont comptabilisées dans le résultat. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et les variations afférentes sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers qui répondent aux critères de classement dans les capitaux propres lors de la comptabilisation initiale ne sont pas réévalués après leur comptabilisation initiale.

La société a désigné ou classé ses instruments financiers de la façon suivante :

#### *Actifs financiers et passifs financiers*

Les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme, l'encaisse affectée et les débiteurs sont classés à titre de prêts et créances.

La contrepartie éventuelle à recevoir qui découle de la vente du placement dans FB Health a été évaluée à la juste valeur au moment de la transaction. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat.

Le placement dans FB Health était classé à titre d'actif financier disponible à la vente. Les variations de la juste valeur, y compris celles issues de la réévaluation du placement selon le taux de change en vigueur, étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Le droit éventuel à recevoir et la contrepartie éventuelle à payer liée aux DVC ont été évalués à la juste valeur au moment de l'acquisition d'entreprise. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat.

Les créiteurs sont classés à titre d'autres passifs financiers.



# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 3. Principales conventions comptables (suite)

### m) Instruments financiers (suite)

#### *Capital-actions*

Les actions ordinaires et les actions privilégiées qui ne sont pas remboursables, ou qui sont remboursables qu'au gré de la société, sont classées à titre de capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions classées à titre de capitaux propres sont comptabilisés en déduction du déficit, nets de toute incidence fiscale.

## 4. Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées

### a) Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié des modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en espèces, des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source et une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en espèces est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La société ne s'attend pas à ce que l'adoption de l'IFRS 2 ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

### b) Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation et la comptabilité de couverture, remplaçant l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 (2014) entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La société ne s'attend pas à ce que l'adoption de l'IFRS 9 (2014) ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 4. Nouvelles normes comptables et interprétations non encore adoptées (suite)

### c) Produits

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera entre autres l'IAS 18, *Produits et autres produits liés aux activités et interprétations*. Cette norme comprend un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches pour comptabiliser les produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle propose une analyse des transactions en cinq étapes en fonction du contrat pour déterminer si les produits doivent être comptabilisés, le montant des produits comptabilisés et le moment où ils le sont. De nouveaux seuils quant aux estimations et au jugement ont été introduits, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant et/ou le moment où les produits sont comptabilisés. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients et entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La société a entrepris un examen de ses contrats relatifs à des services de développement, des ententes de licence et une entente de services générant des produits (se reporter à la note 14). La société adoptera la nouvelle norme au premier trimestre de 2018 en utilisant la méthode de transition rétrospective modifiée, avec l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme comptabilisé comme un ajustement des bénéfices non répartis d'ouverture à la date d'adoption initiale. Étant donné les produits limités constatés en 2017, la société ne s'attend pas à ce que l'adoption de l'IFRS 15 ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

### d) Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*. Cette norme exigera que tous les contrats de location de plus de 12 mois soient présentés à titre d'actifs et de passifs à l'état de la situation financière d'une société. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise pour les sociétés qui appliquent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. La société s'attend à ce que ses contrats de location-exploitation doivent être constatés dans son état consolidé de la situation financière lors de l'adoption initiale de l'IFRS 16.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

## 5. Espèces, quasi-espèces et placements à court terme

Les espèces, quasi-espèces et placements à court terme sont constitués des soldes des comptes bancaires et des placements à court terme :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
Solde des comptes bancaires	2 932	\$	967	\$
Placements à court terme dont l'échéance initiale est de moins de trois mois (générant des intérêts de 0,95 % à 1,20 % au 31 décembre 2017) (0,75 % à 1,10 % au 31 décembre 2016)	4 817		1 608	
Espèces et quasi-espèces	7 749		2 575	
Placements à court terme dont l'échéance initiale est de plus de trois mois et moins d'un an (générant des intérêts de 1,00 % à 2,20 % au 31 décembre 2017) (1,35 % à 1,65 % au 31 décembre 2016)	16 139		4 259	
Espèces, quasi-espèces et placements à court terme	23 888	\$	6 834	\$

## 6. Débiteurs

Les débiteurs s'établissent comme suit :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
Créances clients	25	\$	31	\$
Paiement à recevoir pour soutien au développement (note 9)	475		—	
Paiement différé sur la vente d'une filiale (note 10)	400		—	
Crédits d'impôt à la recherche à recevoir	301		154	
Sommes à recevoir en vertu d'ententes de licences (note 14 b))	60		506	
Autres débiteurs	453		119	
	1 714	\$	810	\$

## 7. Placement dans FB Health

Le 30 juin 2017, la société a vendu sa participation en actions de 5,72 % dans FB Health S.p.A (FB Health) pour une contrepartie totale potentielle de 2 536 \$, composée d'un paiement initial en espèces de 1 769 \$ et d'un paiement d'étape éventuel en fonction des produits pouvant atteindre 767 \$ (518 €), qui sera déterminé un an après la clôture de la transaction.

Le placement dans FB Health a été acquis par BELLUS Santé dans le cadre de l'entente de licence avec FB Health pour le BLU8499 en octobre 2013 (se reporter à la note 14 b)).

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

## 7. Placement dans FB Health (suite)

Avant la vente au 30 juin 2017, la société a augmenté la juste valeur de son placement disponible à la vente à 2 153 \$ (639 \$ au 31 décembre 2016), ce qui représente la juste valeur estimative de la contrepartie totale à recevoir. La contrepartie totale comprend la somme de 1 769 \$ reçue en espèces à la signature et la juste valeur de la contrepartie éventuelle estimée à 384 \$ à la date de la transaction, déterminée selon la meilleure estimation de la direction quant aux produits futurs de FB Health.

Un gain réalisé sur la vente du placement disponible à la vente dans FB Health de 1 909 \$, étant la différence entre la juste valeur de la contrepartie totale et la somme payée pour le placement initial, a été constaté par la société à l'état consolidé de la perte nette pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, suite à la vente du placement.

Au 31 décembre 2017, la société a estimé la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir à 384 \$, déterminée selon la meilleure estimation de la direction quant aux produits futurs de FB Health. La contrepartie éventuelle à recevoir est présentée comme telle dans les actifs courants à l'état consolidé de la situation financière.

Dans le cadre de la détermination de la juste valeur de son placement disponible à la vente avant sa vente, la société a enregistré une augmentation de juste valeur de 1 514 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, constatée dans les autres éléments du résultat global (diminution de 109 \$ en 2016).

Au 31 décembre 2016, la société a estimé la juste valeur de son placement disponible à la vente dans FB Health selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie, BELLUS Santé a estimé la juste valeur du placement en actualisant les prévisions de flux de trésorerie de FB Health, en utilisant un taux d'escompte après impôt de 19 %. La direction a utilisé des hypothèses basées sur les résultats d'opérations passés de FB Health ainsi que ceux d'entreprises opérant dans le même secteur d'industrie et ayant des caractéristiques similaires.

## 8. Charges payées d'avance et autres actifs

Les charges payées d'avance et autres actifs s'établissent comme suit :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
Charges payées d'avance	84	\$	112	\$
Droit éventuel à recevoir (note 12)	—		573	
Encaisse affectée (note 19 e))	50		50	
Autre	19		24	
Total	153		759	
Portion courante – Charges payées d'avance et autres actifs	84		685	
Portion non-courante – Autres actifs	69	\$	74	\$

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 9. Projet de recherche et développement en cours

### a) Projet de recherche et développement en cours lié au BLU-5937

Le 28 février 2017, BELLUS Santé a annoncé avoir obtenu de l'Institut NÉOMED (NÉOMED) une licence mondiale exclusive pour développer et commercialiser le BLU-5937 (anciennement NEO5937), une petite molécule biodisponible par voie orale, antagoniste puissant et très sélectif des récepteurs P2X3, une cible validée cliniquement pour la toux chronique.

En vertu des modalités de l'entente, BELLUS Santé a versé à NÉOMED une contrepartie initiale de 3 200 \$, composée d'une somme en espèces de 1 700 \$ et de 5 802 177 actions ordinaires de BELLUS Santé d'une valeur de 1 500 \$. NÉOMED aura le droit de recevoir une redevance sur les produits basés sur les ventes nettes. En remplacement des paiements d'étape, une certaine portion de tous les autres produits reçus par BELLUS Santé liés au BLU-5937 sera partagée avec NÉOMED selon une cédule préalablement établie en vertu de laquelle la portion des produits partagés diminue au fil de l'avancement du développement du programme.

En outre, NÉOMED fournira du soutien au développement du programme BLU-5937 et contribuera 950 \$ pour financer les activités de recherche et développement, dont 475 \$ qui a été reçu au cours du deuxième trimestre de 2017 et le solde de 475 \$ qui est présenté dans les débiteurs courants à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017.

BELLUS Santé a estimé la juste valeur du projet de recherche et développement en cours lié au BLU-5937 à 2 359 \$, soit la juste valeur de la contrepartie additionnée des frais liés à l'acquisition de 109 \$, déduction faite de la contribution convenue de 950 \$ comme soutien au développement.

Le projet de recherche et de développement en cours lié au BLU-5937 est comptabilisé comme un actif incorporel dont la durée de vie est indéfinie jusqu'à ce que le projet, qui est présentement en phase préclinique, soit terminé ou abandonné, auquel cas il sera respectivement amorti ou dévalué.

Au 31 décembre 2017, la valeur comptable du projet de recherche et de développement en cours lié au BLU-5937 n'excédait pas sa valeur recouvrable estimative. La valeur recouvrable de cet actif est tributaire du succès à développer ce projet et l'atteinte des produits futurs prévus provenant de la commercialisation.

### b) Projet de recherche et développement en cours lié à Shigamab<sup>MC</sup>

BELLUS Santé a vendu son projet de recherche et développement en cours lié à Shigamab<sup>MC</sup> le 16 mars 2017 par le biais de la vente de Thallion, sa filiale en propriété exclusive (se reporter à la note 10). Le projet de recherche et développement en cours était comptabilisé avant sa vente comme un actif incorporel dont la durée de vie est indéfinie. La valeur comptable du projet de recherche et développement en cours lié à Shigamab<sup>MC</sup> s'élevait à 542 \$ au 31 décembre 2016.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

## 10. Vente d'une filiale

Le 16 mars 2017, BELLUS Santé a conclu une Convention d'achat d'actions avec Taro pour la vente de 100% des actions de sa filiale en propriété exclusive, Thallion, y compris tous les droits au médicament candidat Shigamab<sup>MC</sup>, pour une contrepartie totale de 2 700 \$, composée d'une contrepartie en espèces de 2 300 \$ à la signature et d'un paiement différé de 400 \$ à recevoir à l'atteinte d'un jalon prédéfini, lequel paiement a été reçu par la société le 4 janvier 2018. En outre, la société recevra une portion de certains produits futurs potentiels liés au programme Shigamab<sup>MC</sup> suite à l'approbation réglementaire du médicament candidat.

BELLUS Santé a également conclu une entente de service d'un an avec Taro afin de lui fournir de l'assistance pour le plan de développement préclinique de Shigamab<sup>MC</sup>, pour des honoraires de 130 \$ au cours de cette période.

Un gain sur la vente d'une filiale de 1 944 \$ (déductions faites des frais de transaction de 183 \$, de l'augmentation de juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer de 31 \$ et de la valeur comptable de l'actif vendu de 542 \$) a été enregistré à l'état consolidé de la perte nette pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2017, le paiement différé de 400 \$ est présenté dans les débiteurs courants à l'état consolidé de la situation financière puisqu'au 31 décembre 2017 l'atteinte du jalon prédéfini avait eu lieu, et puisque le paiement a été reçu par la société le 4 janvier 2018.

En vertu des modalités des ententes relatives à l'acquisition de Thallion en 2013, 5 % des produits reçus par BELLUS Santé provenant de la vente de Thallion, incluant la technologie de Shigamab<sup>MC</sup> (la Contrepartie Shigamab<sup>MC</sup>), était payable aux porteurs de DVC (se reporter à la note 12).

## 11. Crédoiteurs

Les crédoiteurs s'établissent comme suit :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Fournisseurs	479 \$	126 \$
Autres charges à payer	1 630	455
Régimes d'unités d'actions différées (note 13 b) iii))	81	63
	2 190 \$	644 \$

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 12. Passifs financiers – DVC

Le 15 août 2013, la société a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Thallion par le biais d'un regroupement d'entreprises pour un prix d'acquisition constitué d'une somme de 6 266 \$ en espèces payée à la date de la signature de l'entente et l'émission d'un droit à une valeur conditionnelle (DVC) par action ordinaire, avec une date d'expiration au 14 août 2028, devant être payé lors du règlement des montants décrits ci-dessous.

Les DVC émis aux actionnaires de Thallion confèrent au porteur le droit de recevoir : i) sa quote-part de 100 % de toute contrepartie supplémentaire à recevoir en vertu d'une transaction de vente par Thallion en 2009, ii) sa quote-part de 5 % des produits générés ou reçus par BELLUS Santé relativement à Shigamab<sup>MC</sup>, plafonnés à 6 500 \$, et iii) sa quote-part de 100 % des produits nets générés par les activités de licence, de vente ou de commercialisation a) de produits ou services diagnostiques utilisant certains produits de Caprion Proteomics Inc. et b) de tous les brevets délivrés ou des demandes de brevet en instance qui portent sur les produits de Caprion Proteomics Inc., à l'égard desquels Thallion a un droit de propriété ou un droit financier.

La somme à laquelle les porteurs de DVC pourraient avoir droit peut être réduite en raison des passifs éventuels de Thallion (y compris, notamment, à l'égard de l'entente d'indemnisation en vertu de la transaction de Thallion en 2009, les crédateurs ou litiges).

En référence au point i) ci-dessus, la société a annoncé le 17 février 2017 avoir reçu un montant de 573 \$ en règlement de la contrepartie supplémentaire du prix d'acquisition (la Contrepartie Supplémentaire) en vertu de la transaction de vente par Thallion en 2009. Un montant net de 577 \$ (0,01609 \$ par DVC) a été versé le 10 mars 2017 aux porteurs de DVC, qui comprend la Contrepartie Supplémentaire, additionnée de 50 \$ à titre de frais de remplacement des anticorps Shigamab<sup>MC</sup>, déductions faites de 29 \$ à titre de frais d'agent de DVC, 13 \$ à titre de passifs non déclarés dans la conciliation de l'encaisse nette de Thallion en 2013 et 4 \$ à titre de frais relatifs à l'inscription infructueuse des DVC à la Bourse de Toronto, le tout conformément aux modalités des ententes conclues lorsque BELLUS Santé a fait l'acquisition de Thallion en 2013.

Le droit éventuel à recevoir et la contrepartie éventuelle à payer sont de néant au 31 décembre 2017 (573 \$ présenté dans les charges payées d'avance et autres actifs et dans la portion courante des passifs financiers – DVC au 31 décembre 2016, respectivement). Il n'y a pas eu de variation de la juste valeur du droit éventuel à recevoir ni de la contrepartie éventuelle à payer pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (diminution de 740 \$ en 2016 pour refléter les flux de trésorerie que la direction s'attendait à recevoir, présentée à titre de charges financières pour l'actif et de produits financiers pour le passif à l'état consolidé de la perte nette).

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

## 12. Passifs financiers – DVC (suite)

En référence au point ii) ci-dessus, la société a versé le 7 avril 2017 aux porteurs de DVC un montant net de 95 \$ (0,00263 \$ par DVC), qui comprend la Contrepartie Shigamab<sup>MC</sup> de 115 \$ sur le paiement en espèces reçu en 2017 pour la vente de Thallion (se reporter à la note 10), diminuée d'un montant de 20 \$ à titre de frais d'agent de DVC. Les frais d'agent de DVC ont été déduits de la Contrepartie Shigamab<sup>MC</sup> conformément aux modalités des ententes conclues lorsque BELLUS Santé a fait l'acquisition de Thallion en 2013.

Au 31 décembre 2017, la société a estimé la juste valeur de la contrepartie à payer liée aux DVC sur les produits futurs de Shigamab<sup>MC</sup> à 20 \$, soit la Contrepartie Shigamab<sup>MC</sup> sur le paiement différé découlant de la vente de Thallion, reçu par la société le 4 janvier 2018 (104 \$ en 2016). La Contrepartie Shigamab<sup>MC</sup> de 20 \$ a été payée le 26 janvier 2018 comme paiement final de la contrepartie éventuelle à payer liée aux DVC sur les produits futurs de Shigamab<sup>MC</sup>. La variation de la juste valeur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 s'est élevée à 31 \$ et a été présentée contre le gain sur la vente d'une filiale à l'état consolidé de la perte nette (34 \$ en 2016, présenté dans les produits financiers en réduction de la variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer ci-dessus).

En référence au point iii) ci-dessus, aucune valeur n'a été attribuée à la contrepartie éventuelle liée aux DVC sur les produits futurs provenant d'actifs développés par Caprion Proteomics Inc. étant donné que la société ne s'attend pas à recevoir de produits provenant de ces actifs dans l'avenir.

## 13. Capitaux propres

### a) Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la société est constitué de ce qui suit :

- un nombre illimité d'actions ordinaires comportant un droit de vote sans valeur nominale; et
- un nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote, pouvant être émises en une ou plusieurs séries, sans valeur nominale.

Les actions émises et en circulation sont les suivantes :

	Nombre	Dollars
Solde au 31 décembre 2016	61 063 824	445 753 \$
Émises comme contrepartie initiale pour l'acquisition d'une licence i)	5 802 177	1 500
Émises dans le cadre du Placement ii)	52 631 580	20 000
Solde au 31 décembre 2017	119 497 581	467 253 \$



# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

## 13. Capitaux propres (suite)

### a) Capital-actions (suite)

	Nombre	Dollars
Solde au 31 décembre 2015	47 426 358	418 592 \$
Émises en règlement du Billet Modifié iii)	7 286 828	8 744
Émises à l'exercice du Droit d'Échange iv)	6 350 638	18 417
Solde au 31 décembre 2016	61 063 824	445 753 \$

- i) Le 28 février 2017, la société a émis 5 802 177 nouvelles actions ordinaires, faisant partie de la contrepartie initiale pour l'obtention d'une licence mondiale exclusive pour développer et commercialiser le BLU-5937 (se reporter à la note 9 a)).
- ii) Le 12 décembre 2017, la société a complété un placement d'actions ordinaires, émettant un total de 52 631 580 nouvelles actions ordinaires au prix de 0,38 \$ par action pour un produit brut global de 20 000 \$ (le Placement). Les frais d'émission d'actions de 1 942 \$, qui comprennent la commission des placeurs pour compte de 1 040 \$, les frais légaux, honoraires professionnels et frais de dépôt totalisant 419 \$ ainsi que les bons de souscription de courtier ayant une juste valeur de 483 \$ (se reporter à la note 13 b) ii)), ont été enregistrés au déficit.
- iii) Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la société a émis 7 286 828 nouvelles actions ordinaires à un actionnaire de la société ayant une influence notable, Victoria Square Ventures Inc., en règlement d'un billet convertible modifié précédemment parallèlement à l'entente de partenariat stratégique et de financement avec Pharmascience en mai 2012 (le Billet Modifié). Par conséquent, la valeur comptable du Billet Modifié de 8 744 \$ classée dans les autres capitaux propres à l'émission a été reclassée dans le capital-actions.
- iv) Le 2 juin 2016, BELLUS Santé a émis 6 350 638 nouvelles actions ordinaires à l'exercice du droit de Pharmascience de convertir en actions ordinaires sa participation de 10,4 % (la Participation) dans S.E.C BHI (le Droit d'Échange). Pharmascience a acquis à l'origine la Participation dans le cadre d'une entente de partenariat stratégique conclue avec BELLUS Santé en mai 2012.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 13. Capitaux propres (suite)

### a) Capital-actions (suite)

#### iv) (suite)

Les actions ordinaires ont été émises à un prix de 2,90 \$ par action, pour une contrepartie totale de 18 417 \$. Un montant de 17 200 \$ a été enregistré au déficit, représentant la différence entre la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur des actions émises. De plus, le solde du résultat global de 53 \$ attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle jusqu'au 2 juin 2016 a été reclassé dans les autres éléments du résultat global cumulé pour refléter la modification de la participation dans S.E.C BHI.

### b) Accords de paiement fondés sur des actions

#### i) Régime d'options sur actions

En vertu de son régime d'options sur actions, la société peut attribuer des options visant l'achat d'actions ordinaires aux administrateurs, aux dirigeants, aux salariés et aux consultants de la société (le Régime d'Options sur Actions). Le nombre d'actions ordinaires visées par chacune des options sur actions, la période d'acquisition des droits, la date d'échéance ainsi que d'autres conditions dont sont assorties les options sur actions sont déterminés et approuvés par le conseil d'administration. En général, les droits aux options sur actions sont acquis sur une période allant jusqu'à cinq ans, et celles-ci peuvent être exercées sur une période de dix ans à partir de la date d'attribution. Le nombre total d'actions ordinaires mises de côté pour fins d'émission en vertu de ce régime ne peut, en tout temps, excéder 12,5 % du total des actions ordinaires émises et en circulation de la société. Le nombre total d'actions ordinaires mises de côté pour fins d'émission à tout titulaire d'options ne peut, en tout temps, excéder 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société. Le nombre total d'actions ordinaires pouvant être émises ou mises de côté pour fins d'émission aux initiés de la société, en vertu de ce régime et de toute autre entente de rémunération à base d'actions, ne peut, en tout temps, excéder 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société. Le prix d'option par action équivaut au cours moyen pondéré des actions ordinaires pendant les cinq jours précédant la date de leur attribution au cours desquels les actions ordinaires étaient négociées à la TSX.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

## 13. Capitaux propres (suite)

### b) Accords de paiement fondés sur des actions (suite)

#### i) Régime d'options sur actions (suite)

Les variations des options sur actions en cours qui ont été émises en vertu du Régime d'Options sur Actions pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016 se résument comme suit :

	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au 31 décembre 2016	4 788 000	0,53 \$
Attribuées <sup>1) 2)</sup>	2 885 000	0,31
Éteintes	(290 000)	0,58
Expirées	(90 000)	0,50
Options en cours au 31 décembre 2017	7 293 000	0,44 \$

	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au 31 décembre 2015	4 685 000	0,51 \$
Attribuées <sup>3)</sup>	103 000	1,12
Options en cours au 31 décembre 2016	4 788 000	0,53 \$

<sup>1)</sup> Options sur actions attribuées le 23 mai 2017, ayant un prix d'exercice de 0,30 \$, 2 400 000 options sur actions ont été attribuées aux principaux dirigeants et 285 000 options sur actions ont été attribuées à d'autres employés.

<sup>2)</sup> Options sur actions attribuées le 7 novembre 2017, ayant un prix d'exercice de 0,42 \$, 150 000 options sur actions ont été attribuées aux principaux dirigeants et 50 000 options sur actions ont été attribuées à d'autres employés.

<sup>3)</sup> La totalité des options sur actions ont été attribuées aux principaux dirigeants le 24 février 2016.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

## 13. Capitaux propres (suite)

b) Accords de paiement fondés sur des actions (suite)

i) Régime d'options sur actions (suite)

Le tableau suivant présente un résumé des renseignements sur les options sur actions en cours et celles pouvant être exercées au 31 décembre 2017 :

Prix d'exercice par action	Options en cours		Options pouvant être exercées
	Nombre	Nb d'années moyen pondéré jusqu'à l'échéance	Nombre
0,30 \$	2 630 000	9,3	45 000
0,42 \$	200 000	9,9	—
0,50 \$	4 300 000	4,6	4 300 000
1,05 \$	60 000	4,6	60 000
1,12 \$	103 000	8,2	20 600
	7 293 000	6,5	4 425 600

### Rémunération à base d'actions

La société a enregistré une charge de rémunération à base d'actions relativement aux options sur actions attribuées en vertu du régime d'options sur actions de 192 \$ à l'état consolidé de la perte nette pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017; de ce montant, 32 \$ est présenté à titre de frais de recherche et développement et 160 \$ est présenté à titre de frais généraux et administratifs (213 \$ en 2016, 18 \$ présenté à titre de frais de recherche et développement et 195 \$ présenté à titre de frais généraux et administratifs).

La juste valeur de chacune des options sur actions attribuées est estimée à la date de l'attribution au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. La volatilité prévue est estimée en prenant en compte la volatilité historique moyenne du prix des actions pour une période correspondant à la durée de vie prévue.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

## 13. Capitaux propres (suite)

### b) Accords de paiement fondés sur des actions (suite)

#### i) Régime d'options sur actions (suite)

##### Rémunération à base d'actions (suite)

Les hypothèses moyennes pondérées pour les options sur actions attribuées au cours des exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016 sont les suivantes :

	2017 <sup>1)</sup>	2016 <sup>2)</sup>
Juste valeur moyenne pondérée des options à la date d'attribution	0,27 \$	0,85 \$
Prix de l'action moyen pondéré	0,31 \$	1,12 \$
Prix d'exercice moyen pondéré	0,31 \$	1,12 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,19 %	0,84 %
Volatilité prévue	107 %	87 %
Durée de vie prévue en années	7	7
Rendement prévu des actions	néant	néant

<sup>1)</sup> Les options sur actions ont été attribuées le 23 mai 2017 et le 7 novembre 2017.

<sup>2)</sup> La totalité des options sur actions ont été attribuées le 24 février 2016.

Le rendement des actions a été exclu du calcul étant donné que la politique actuelle de la société consiste à retenir la totalité des bénéfices pour financer ses activités et sa croissance future.

#### ii) Bons de souscription de courtier

Dans le cadre du Placement le 12 décembre 2017, la société a émis 1 806 735 bons de souscription de courtier permettant d'acquérir des actions ordinaires. Chaque bon de souscription de courtier donne aux porteurs le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,38 \$ par action pendant la période de 18 mois suivant la clôture du Placement. La juste valeur des bons de souscription de courtier de 483 \$ a été classée dans les Autres capitaux propres à l'émission, et a été calculée à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en utilisant les hypothèses suivantes; un prix de l'action de 0,38 \$, un taux d'intérêt sans risque de 1,50 %, une volatilité de 169 %, une durée de vie prévue de 1,5 année et des dividendes de 0 %. Au 31 décembre 2017, 1 806 735 bons de souscription pour l'achat d'actions ordinaires sont en cours.

#### iii) Régimes d'unités d'actions différées (UAD)

La société dispose, en vertu des divers régimes d'unités d'actions différées (UAD) qu'elle offre à ses salariés et aux membres de son conseil d'administration, de la souplesse nécessaire pour leur accorder une rétribution sous forme d'UAD au lieu d'une rétribution en espèces.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

## 13. Capitaux propres (suite)

b) Accords de paiement fondés sur des actions (suite)

iii) Régimes d'unités d'actions différées (UAD) (suite)

Le prix des UAD est déterminé en fonction du cours moyen pondéré du volume des actions ordinaires de la société négociées sur une période de cinq jours au moment de l'émission des UAD, tel que prévu par chacun des régimes. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant démissionne, est licencié, prend sa retraite ou décède, rachat qui s'effectue au comptant à un montant qui équivaut au nombre d'UAD créditées, multiplié par le cours moyen pondéré des actions ordinaires sur une période de cinq jours précédant la date à laquelle un avis de rachat a été déposé.

Pour les UAD, le coût de la rémunération est calculé en fonction du cours des actions de la société à compter de la date d'entrée en vigueur de l'attribution jusqu'à la date du règlement. Toute fluctuation du cours du marché des actions de la société jusqu'à la date du règlement donne lieu à une variation de l'évaluation du coût de la rémunération pour ces attributions, qui est constatée à l'état consolidé de la perte nette.

Les variations du nombre d'unités au cours des exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016 étaient les suivantes :

Nombre d'unités	2017	2016
Solde au début de l'exercice	217 953	217 953
Unités attribuées	—	—
Solde à la fin de l'exercice	217 953	217 953
Solde du passif relatif aux UAD, inclus dans les créditeurs	81 \$	63 \$

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016, la société n'a pas attribué d'UAD. La charge (produit) de rémunération à base d'actions des régimes d'UAD enregistrée à l'état consolidé de la perte nette pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 s'est élevé à 18 \$; de ce montant, néant est présenté à titre de frais de recherche et développement et 18 \$ est présenté à titre de frais généraux et administratifs ((164) \$ en 2016, (1) \$ présenté à titre de frais de recherche et développement et (163) \$ présenté à titre de frais généraux et administratifs).

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 14. Produits

Les produits s'établissent principalement comme suit :

a) Services de développement de produits

Les produits provenant des ententes avec un partenaire pour le développement de KIACTA<sup>MC</sup> pour le traitement de l'amylose AA, qui a été terminé en 2016, s'est élevé à néant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (1 838 \$ en 2016).

b) Produits en vertu d'ententes de licence

En octobre 2013, BELLUS Santé a conclu une entente afin d'accorder à FB Health, une société apparentée au moment de la transaction, une licence pour les droits de VIVIMIND<sup>MC</sup>, un produit de santé naturelle pour la protection de la mémoire, à l'échelle mondiale. L'entente prévoit une contrepartie en espèces de plus de 2 000 \$ à recevoir jusqu'en 2017, ainsi que certains remboursements de coûts.

BELLUS Santé a également conclu en octobre 2013 une entente de licence mondiale avec FB Health pour le BLU8499, le médicament candidat de BELLUS Santé pour les maladies du système nerveux central incluant la maladie d'Alzheimer, et une famille d'analogues, de même que pour une plate-forme connexe de chémotypes et un ensemble de données cliniques. À son tour, FB Health a accordé tous ses droits à Alzheon inc. (Alzheon), une société apparentée au moment de la transaction, dans le cadre d'une licence mondiale exclusive, excluant l'Italie. En contrepartie, BELLUS Santé a reçu une participation dans FB Health (qui a été vendue par la société le 30 juin 2017, se reporter à la note 7), et recevra une portion de tous les paiements futurs reçus par Alzheon liés au BLU8499 ainsi que des redevances sur les ventes nettes du BLU8499, et sera remboursée pour certains coûts.

La société a constaté des produits de 35 \$ en vertu de ces ententes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, pour des remboursements de coûts (55 \$ en 2016). Le montant à recevoir relativement à ces ententes s'élevait à 60 \$ au 31 décembre 2017 et est présenté dans les débiteurs courants à l'état consolidé de la situation financière (506 \$ au 31 décembre 2016).

c) Entente de services

Le 16 mars 2017, parallèlement à la vente de Thallion à Taro (se reporter à la note 10), BELLUS Santé a également conclu une entente de services d'un an avec Taro afin de lui fournir de l'assistance pour le développement préclinique de Shigamab<sup>MC</sup>, pour des honoraires de 130 \$ au cours de cette période.

La société a constaté des produits de 130 \$ en vertu de cette entente pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, étant donné que la totalité des obligations en vertu de l'entente ont été exécutées et que la totalité des honoraires ont été reçus à cette date.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

## 15. Avantage du personnel

La rémunération totale du personnel de la société pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016 s'établit comme suit :

	2017	2016
Avantages à court terme	2 037 \$	1 910 \$
Charge (produit) relative aux régimes d'UAD	18	(164)
Charge relative au régime d'options sur actions	192	213
	2 247 \$	1 959 \$

## 16. Produits (charges) financiers(ères) net(te)s

Les produits financiers et les charges financières pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016 s'établissent comme suit :

	2017	2016
Intérêts créditeurs	80 \$	100 \$
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer (DVC) (note 12)	—	706
Produits financiers	80	806
Intérêts débiteurs et charges bancaires	(11)	(11)
Variation de la juste valeur du droit éventuel à recevoir (note 12)	—	(740)
Perte de change	(50)	(171)
Charges financières	(61)	(922)
Produits (charges) financiers(ères) net(te)s	19 \$	(116) \$

## 17. Impôts sur le résultat

Charge d'impôts différés

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Création et renversement des différences temporelles	(377) \$	(544) \$
Variations des différences temporelles déductibles non comptabilisées incluant l'incidence du changement de taux d'imposition de 39 \$ en 2017 (163 \$ en 2016)	438	559
Charge d'impôts différés	61 \$	15 \$



# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

## 17. Impôts sur le résultat (suite)

Charge d'impôts différés (suite)

Rapprochement du taux d'impôt effectif :

	Exercice terminé le 31 décembre 2017	Exercice terminé le 31 décembre 2016
Perte avant impôts	(1 813)	(2 213)
Impôt selon le taux national d'impôt de la société	(486)	(595)
Variations des différences temporelles déductibles non comptabilisées	1 432	396
Gain comptable non-imposable sur la vente du placement dans FB Health et sur la vente d'une filiale	(1 033)	—
Incidence de la modification du taux d'imposition	39	163
Charges non déductibles au titre des options sur actions	51	57
Écarts permanents et autres éléments	58	(6)
Charge d'impôts différés totale	61	15

Les taux d'impôt statutaires applicables sont de 26,8 % en 2017 et de 26,9 % en 2016. Le taux d'impôt applicable de la société correspond aux taux canadiens combinés applicables dans les juridictions où la société a des opérations. La diminution est attribuable à la réduction du taux d'impôt sur le résultat du Québec en 2017, qui est passé de 11,9 % à 11,8 %.

Un recouvrement d'impôts différés de 61 \$ lié à la vente du placement disponible à la vente dans FB Health le 30 juin 2017, net de l'augmentation de la juste valeur du placement avant sa vente, a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, et un montant égal et compensatoire a été comptabilisé à titre de charges d'impôts différés dans le résultat.

Un recouvrement d'impôts différés de 15 \$ lié à la diminution de la juste valeur du placement disponible à la vente dans FB Health a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, et un montant égal et compensatoire a été comptabilisé à titre de charges d'impôts différés dans le résultat.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

## 17. Impôts sur le résultat (suite)

Actifs et passifs d'impôts différés

Actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés :

Les actifs et passifs d'impôts différés aux 31 décembre 2017 et 2016 sont attribuables aux éléments suivants :

	Actifs		Passifs		Net	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Pertes d'impôts reportées	25 \$	— \$	— \$	— \$	25 \$	— \$
Frais de recherche et développement	—	486	—	—	—	486
Équipement	—	—	(16)	—	(16)	—
Débiteurs	—	—	(9)	(128)	(9)	(128)
Contrepartie éventuelle à recevoir	—	—	—	—	—	—
Autres actifs	—	—	—	(154)	—	(154)
Projet de recherche et développement en cours	—	—	—	(144)	—	(144)
Placement dans FB Health	—	—	—	(60)	—	(60)
Actifs (passifs) d'impôts	25	486	(25)	(486)	—	—
Compensation d'impôts	(25)	(486)	25	486	—	—
Actifs (passifs) d'impôts nets	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

## 17. Impôts sur le résultat (suite)

Actifs et passifs d'impôts différés (suite)

Actifs d'impôts différés et crédits d'impôts à l'investissement non comptabilisés :

Aux 31 décembre 2017 et 2016, les montants et les dates d'expiration relatifs aux attributs fiscaux et différences temporelles pour lesquels aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé sont les suivants :

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Fédéral <sup>(1)</sup>	Provincial <sup>(1)</sup>	Fédéral	Provincial
Frais de recherche et développement, sans limite de temps	1 122	\$ 778	\$ 3 784	\$ 6 954
Crédits d'impôt à l'investissement pour la recherche et développement				
2027	—	—	140	—
2028	—	—	305	—
2029	—	—	190	—
2030	—	—	221	—
2031	—	—	66	—
2032	—	—	136	—
2034	—	—	111	—
2035	—	—	120	—
2036	—	—	110	—
2037	168	—	—	—
	168	—	1 399	—
Pertes d'impôts reportées				
2028	—	—	814	550
2029	—	—	3 664	3 212
2030	—	—	73	—
2031	—	—	3 321	3 325
2032	525	525	6 112	6 215
2033	894	894	1 499	1 355
2034	822	822	4 488	4 590
2035	1 116	1 051	4 102	3 866
2036	1 143	1 143	4 754	4 492
2037	4 103	4 507	—	—
	8 603	8 942	28 827	27 605
Pertes en capital	14 171	14 171	—	—
Autres différences temporelles déductibles, sans limite de temps	101	\$ 101	\$ 7 370	\$ 7 360

<sup>1)</sup> Suite à la vente de Thallion, la filiale en propriété exclusive de la société, à Taro le 16 mars 2017, les attributs fiscaux non comptabilisés de Thallion générés par ses activités jusqu'au 16 mars 2017 ne sont plus disponibles pour BELLUS Santé.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

## 17. Impôts sur le résultat (suite)

Actifs et passifs d'impôts différés (suite)

Actifs d'impôts différés et crédits d'impôts à l'investissement non comptabilisés (suite) :

Les actifs d'impôt différés et crédits d'impôt à l'investissement relativement à ces éléments n'ont pas été comptabilisés car il n'est pas probable que le bénéfice imposable futur soit disponible afin qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts différés soient réalisés. La capacité de la société à réaliser un bénéfice imposable futur dépend du succès de la commercialisation de ses produits et de ses technologies.

## 18. Perte par action

	Exercice terminé le 31 décembre 2017	Exercice terminé le 31 décembre 2016
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation de base	68 667 841	58 391 698
Perte de base et diluée par action	(0,03) \$	(0,04) \$

La totalité des bons de souscription de courtier et la totalité des options sur actions attribuées sous le Régime d'Options sur Actions ont été exclus du calcul de la perte diluée par action pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 car ils auraient un effet anti-dilutif.

La totalité des options sur actions attribuées sous le Régime d'Options sur Actions ont été exclues du calcul de la perte diluée par action pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 car elles auraient un effet anti-dilutif.

Les bons de souscription de courtier et les options sur actions attribuées sous le Régime d'Options sur Actions pourraient potentiellement avoir un effet dilutif dans le futur.

## 19. Engagements et éventualités

a) Contrats de location-exploitation

Les obligations contractuelles annuelles minimales sont les suivantes :

Moins d'un an	147 \$
De un à 5 ans	12
	159 \$

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 19. Engagements et éventualités (suite)

### a) Contrats de location-exploitation (suite)

Le bail du bien immobilier est un bail qui ne peut être annulé, dont le loyer est payable d'avance à chaque mois, et qui vient à échéance le 31 janvier 2019.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, un montant de 143 \$ a été constaté à titre de charge à l'état consolidé de la perte nette relativement aux contrats de location-exploitation (138 \$ en 2016).

### b) Ententes d'indemnité

La société peut être tenue responsable relativement aux ententes d'indemnité suivantes :

- i) En mars 2017, la société a conclu une Convention d'achat d'actions avec Taro pour la vente de sa filiale en propriété exclusive, Thallion, y compris tous les droits au médicament candidat Shigamab<sup>MC</sup> (se reporter à la note 10). La société a consenti à indemniser Taro, sous réserve de certaines conditions et limitations, pour les pertes qu'elle pourrait subir ou encourir et qui proviennent de toutes dettes, passifs, engagements ou obligations de toute nature qui résultent de toutes questions, actions, événements, faits ou circonstances liés aux opérations, activités ou affaires de Thallion qui ont été menées avant la date d'entrée en vigueur de la Convention d'achat d'actions.
- ii) Conformément à une entente d'indemnité conclue entre la société et Pharmascience en mai 2012, la société a consenti à indemniser Pharmascience, sous réserve de certaines conditions et limitations, pour toutes les pertes qu'elle pourrait subir ou encourir et qui proviennent de toutes dettes, passifs, engagements ou obligations de toute nature qui résultent de toutes questions, actions, événements, faits ou circonstances liés aux opérations, activités ou affaires de la société vendue à Pharmascience en 2012 qui ont été menées avant la date d'entrée en vigueur de l'entente.

Aucune provision d'indemnité n'a été enregistrée par la société aux 31 décembre 2017 et 2016 relativement à ces ententes puisque la direction ne s'attend pas à faire de paiements en vertu de celles-ci.

### c) Contrats de licence et accords de recherche en collaboration

- i) Le 28 février 2017, BELLUS Santé a annoncé avoir obtenu de NÉOMED une licence mondiale exclusive pour développer et commercialiser le BLU-5937 (se reporter à la note 9 a)). En vertu des modalités de l'entente, la société s'est engagée à verser à NÉOMED une redevance sur les produits basés sur les ventes nettes et, en remplacement des paiements d'étape, une certaine portion de tous les autres produits reçus liés au BLU-5937 selon une cédule préalablement établie en vertu de laquelle la portion des produits partagés diminue au fil de l'avancement du développement du programme. Aucun montant n'est payable au 31 décembre 2017 en vertu de cette entente.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 19. Engagements et éventualités (suite)

### c) Contrats de licence et accords de recherche en collaboration (suite)

ii) Le 1<sup>er</sup> février 2006, la société a conclu un contrat de cession avec Parteq Research and Development Innovations (Parteq), qui a été modifié le 1<sup>er</sup> avril 2011 (le Contrat de Cession). En vertu du Contrat de Cession, Parteq a convenu de céder à la société certaines propriétés intellectuelles pour une contrepartie composée d'un paiement initial et du versement de divers montants différés. Le Contrat de Cession prévoit également des versements annuels au titre de la recherche technologique, des paiements d'étape et des redevances, qui sont établis en fonction des produits bruts qui seront tirés de la commercialisation des produits pharmaceutiques et de produits autres que pharmaceutiques, tels que les produits nutraceutiques ou de santé naturelle. Des montants non significatifs sont payables au 31 décembre 2017 en vertu de ce contrat.

iii) En vertu des modalités d'un accord conclu avec le Ministère fédéral de l'Industrie (programme Partenariat Technologie Canada), qui a été modifié en 2005, la société s'est engagée à verser au gouvernement fédéral des redevances équivalant à 7,24 % de certains produits tirés de paiements d'étape et à 0,724 % des ventes de produits finis tirées de la commercialisation de produits thérapeutiques efficaces administrés par voie orale pour le traitement de la maladie d'Alzheimer pour une période limitée après l'approbation réglementaire, sujettes à un maximum de 20 540 \$. Aucune redevance n'a été payée jusqu'à présent en vertu de cet accord.

### d) Convention de services de consultation

Les sommes à verser en vertu de la convention de services de consultation avec Picchio International Inc. (Picchio International) (se reporter à la note 20 b)) s'élèveront à 250 \$ en 2018, majorées du remboursement de toute dépense applicable pour les services rendus en vertu de cette convention.

### e) Lettre de crédit

Au 31 décembre 2017, une lettre de crédit d'un montant de 50 \$ est susceptible d'engager la responsabilité de la société (50 \$ en 2016). Un montant en espèces a été affecté en garantie aux termes de la lettre de crédit et est présenté dans les autres actifs non-courants à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

## 20. Opérations entre apparentés

- a) Il n'y a pas d'apparenté qui exerce à lui seul le contrôle ultime de la société.
- b) Le D<sup>r</sup> Francesco Bellini, président du conseil d'administration, fournit des services-conseils à la société sur une base continue en vertu d'une convention de services de consultation entre la société et Picchio International, propriété exclusive du D<sup>r</sup> Francesco Bellini et de sa conjointe. La convention est d'une durée d'un an, et sera renouvelée pour des périodes successives d'un an. La société a enregistré des honoraires et des charges totalisant 381 \$ pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016.

En octobre 2013, BELLUS Santé a conclu des ententes de cession liées à VIVIMIND<sup>MC</sup> et BLU8499 avec FB Health (se reporter à la note 14 b)). FB Health était apparentée à la société jusqu'au 30 juin 2017 car elle était contrôlée par le D<sup>r</sup> Francesco Bellini, président du conseil d'administration de BELLUS Santé (se reporter à la note 7). La société a constaté des produits relativement à cet apparenté de 17 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (55 \$ en 2016).

- c) Le Billet Modifié émis à un actionnaire de la société ayant une influence notable en mai 2012 a été réglé le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par l'émission de 7 286 828 nouvelles actions ordinaires, tel que prévu (se reporter à la note 13 a) iii)).
- d) Principaux dirigeants

Le chef de la direction, les vice-présidents et les administrateurs de BELLUS Santé sont considérés comme étant les principaux dirigeants de la société.

La rémunération totale des principaux dirigeants de la société pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016 s'établit comme suit :

	2017	2016
Avantages à court terme	1 676 \$	1 542 \$
Charge (produit) relative aux régimes UAD	18	(164)
Charge relative au régime d'options sur actions	179	204
	1 873 \$	1 582 \$

## 21. Informations sectorielles

- a) Secteur d'activités

La société exerce ses activités dans un seul secteur, soit celui du développement de médicaments pour des solutions de santé. Au 31 décembre 2017, la totalité des activités de la société étaient menées au Canada.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 21. Informations sectorielles (suite)

### b) Sources significatives de produits

En 2017, 79 % des produits provenaient de l'entente conclue avec Taro (néant en 2016), et néant provenaient des ententes conclues avec un partenaire pour le développement de KIACTA<sup>MC</sup> pour le traitement de l'amylose AA, qui a été terminé en 2016 (97 % en 2016) (se reporter à la note 14).

## 22. Informations à fournir concernant le capital

L'objectif de la société en matière de gestion du capital consiste à disposer de liquidités suffisantes lui permettant de commercialiser ses technologies et produits candidats, de financer ses activités de recherche et de développement, y compris d'élargir et de développer son portefeuille, ses frais généraux et administratifs, son fonds de roulement et ses dépenses en immobilisations.

Depuis sa création, la société a financé ses besoins en liquidités principalement au moyen d'émissions publiques d'actions ordinaires, de placements privés, de billets convertibles, de la vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans une entité contrôlée, d'une transaction de cession-bail et de la vente d'actifs. La société essaie autant que possible d'optimiser ses besoins de liquidités par des sources non dilutives, incluant des crédits d'impôt à la recherche, des subventions, des produits d'intérêts, ainsi que des produits d'ententes de coopération et de recherche, de vente d'actifs, d'ententes d'approvisionnement ou d'ententes de licence de produits.

Par le passé, lorsqu'elle en avait l'option, la société a réglé ses obligations au moyen de l'émission d'actions ordinaires plutôt qu'en espèces, afin de préserver ses liquidités pour financer ses opérations et sa croissance future.

La société définit le capital de sorte à ce qu'il englobe le total des capitaux propres.

Les objectifs de gestion du capital sont demeurés inchangés comparativement à l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme s'élevaient à 23 888 \$. La politique générale de la société à l'égard des dividendes est de ne pas en verser en espèces et de conserver les fonds disponibles pour financer sa croissance.

La société n'est soumise à aucune exigence imposée par des sources externes concernant son capital.



# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

## 23. Instruments financiers

### a) Instruments financiers - Information sur la valeur comptable et la juste valeur

La juste valeur est estimée à un moment précis, et ce, au moyen de l'information disponible au sujet de l'instrument financier en cause. Ces estimations sont de nature subjective et ne peuvent, dans bien des cas, être établies avec précision.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base régulière sont la contrepartie éventuelle à recevoir qui découle de la vente du placement disponible à la vente dans FB Health, le placement dans FB Health, qui a été vendu le 30 juin 2017, le droit éventuel à recevoir provenant d'une transaction de vente par Thallion en 2009 et la contrepartie éventuelle connexe à payer aux porteurs de DVC, qui ont été réglés en 2017, ainsi que la contrepartie éventuelle à payer liée aux DVC sur les produits futurs de Shigamab<sup>MC</sup>; ces instruments financiers ont été évalués en utilisant des données de Niveau 3.

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016, le rapprochement des soldes de début et de fin des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base régulière en utilisant des données significatives non-fondées sur des données observables (Niveau 3) s'établit comme suit :

	Contrepartie éventuelle à recevoir	Placement dans FB Health	Droit éventuel à recevoir	Contrepartie éventuelle à payer
Solde au 31 décembre 2015	— \$	748 \$	1 313 \$	(1 383) \$
Gain (perte) total(e) inclus(e) dans le résultat (présenté(e) comme une variation de la juste valeur)	—	—	(740)	706
Perte totale incluse dans les autres éléments du résultat global (présentée comme une variation de la juste valeur)	—	(109)	—	—
Solde au 31 décembre 2016	— \$	639 \$	573 \$	(677) \$
Variation de la juste valeur pour la période <sup>1)</sup>	—	1 514	—	—
Vente d'actions de l'actif financier disponible à la vente <sup>1)</sup>	—	(2 153)	—	—
Contrepartie éventuelle <sup>1)</sup>	384	—	—	—
Variation de la juste valeur (présentée en réduction du gain sur la vente d'une filiale) <sup>2)</sup>	—	—	—	(31)
Paiement reçu d'un tiers	—	—	(573)	—
Réduction pour distribution aux porteurs de DVC	—	—	—	688
Solde au 31 décembre 2017	384 \$	— \$	— \$	(20) \$

<sup>1)</sup> Le montant de la variation de la juste valeur est présenté en diminution du gain réalisé sur la vente du placement dans FB Health (se reporter à la note 7).

<sup>2)</sup> Le montant de variation de la juste valeur est présenté en diminution du gain sur la vente d'une filiale (se reporter à la note 10).

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

---

## 23. Instruments financiers (suite)

### a) Instruments financiers - Information sur la valeur comptable et la juste valeur (suite)

Les montants présentés ci-dessus à titre de (perte) gain total(e) inclus(e) dans le résultat et les autres éléments du résultat global attribuables à une variation de la juste valeur des actifs et passifs afférents encore détenus au 31 décembre 2016 étaient non réalisés.

Pour ses actifs et passifs financiers évalués au coût amorti au 31 décembre 2017, la société a établi que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme se rapproche de leur juste valeur en raison de la période relativement brève qu'il reste à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments.

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'une autre partie à se conformer aux conditions du contrat.

Les instruments financiers qui pourraient exposer la société à des concentrations significatives de risque de crédit comprennent principalement les espèces et quasi-espèces, les placements à court terme et les débiteurs. La société effectue des placements auprès de grandes institutions financières nord-américaines. Les quasi-espèces et les placements à court terme se composent d'instruments à revenu fixe émis par des organismes dont la cote de crédit est élevée (au minimum A-1) selon Standard and Poor's. La société a des politiques de placement conçues pour prévoir la sécurité et la préservation du capital, les besoins en liquidités de la société et les rendements appropriés. En outre, au 31 décembre 2017, des montants classés dans les débiteurs qui totalisent 875 \$ sont relatifs à deux contreparties (506 \$ relatif à une contrepartie au 31 décembre 2016).

Au 31 décembre 2017, l'exposition maximale de la société au risque de crédit correspondait à la valeur comptable de ces actifs financiers.

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La société doit avoir accès en permanence aux marchés financiers pour soutenir ses activités et réaliser ses plans stratégiques. Toute entrave à sa capacité d'accéder aux marchés financiers, notamment le manque de capacité de financement ou une perception négative de la situation financière de la société ou de ses perspectives par les marchés financiers, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. De plus, l'accès de la société à du financement dépend de la conjoncture économique et de l'état du marché du crédit.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

## 23. Instruments financiers (suite)

### c) Risque de liquidité (suite)

Tel qu'il est indiqué à la note 22, la société gère le risque de liquidité par la gestion de la structure de son capital. En outre, elle gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés. Le conseil d'administration examine, approuve et contrôle les budgets d'exploitation et d'investissement de la société, ainsi que toute transaction significative.

Le tableau qui suit indique les montants exigibles en fonction des dates d'échéance contractuelle des passifs financiers au 31 décembre 2017 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	Plus d'un an
Créditeurs	2 190 \$	2 190 \$	2 190 \$	— \$
Contrepartie éventuelle à payer (DVC – Sur les produits futurs de Shigamab <sup>MC</sup> ) <sup>1)</sup>	20	20	20	—
Contrepartie éventuelle à payer (DVC – Sur les produits futurs provenant d'actifs développés par Caprion Proteomics Inc.) <sup>2)</sup>	—	—	—	—
	2 210 \$	2 210 \$	2 210 \$	— \$

<sup>1)</sup> BELLUS Santé devra payer aux porteurs de DVC leur quote-part de 5 % des produits de Shigamab<sup>MC</sup> générés ou reçus par BELLUS Santé. Le montant représente la juste valeur du passif éventuel au 31 décembre 2017, qui a été payé en janvier 2018 comme paiement final de la contrepartie éventuelle à payer liée aux DVC sur les produits futurs de Shigamab<sup>MC</sup> (se reporter à la note 12).

<sup>2)</sup> BELLUS Santé devra payer aux porteurs de DVC 100 % des produits futurs provenant d'actifs développés par Caprion Proteomics Inc. Aucune valeur n'a été attribuée à ce passif éventuel étant donné que la société ne s'attend pas à recevoir des produits provenant de ces actifs dans l'avenir (se reporter à la note 12).

### d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue par suite des variations des taux de change. Seules les opérations commerciales de la société libellées dans une autre monnaie que le dollar canadien sont exposées à un risque de change. Pour la société, ce risque a trait principalement aux variations du dollar canadien par rapport au dollar américain. En ce qui a trait aux opérations de change de la société, les fluctuations des taux de change respectifs vis-à-vis du dollar canadien créent de la volatilité dans les flux de trésorerie de la société ainsi que dans les produits et les charges présentées à l'état consolidé de la perte nette. Cette variabilité est accrue par suite de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que le dollar canadien aux taux de change en vigueur à chaque date de l'état de la situation financière, dont l'incidence se traduit par l'inscription d'un gain ou d'une perte de change à l'état consolidé de la perte nette. La société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour réduire son exposition au risque de change.

# BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

## 21. Instruments financiers (suite)

### d) Risque de change (suite)

Le tableau suivant indique les principaux éléments qui sont exposés au risque de change au 31 décembre 2017 :

	31 décembre 2017
Actifs nets libellés en dollars américains :	
Espèces et quasi-espèces	623 \$
Créditeurs	(115)
	508 \$

Le taux de change du \$ US au \$ CA appliqué au 31 décembre 2017 était de 1,2545.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de change indiquée ci-dessus, une appréciation hypothétique du dollar canadien de 10 % par rapport au dollar américain au cours de cette période n'aurait pas eu une incidence importante sur le résultat.

### e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt est la suivante :

	Taux d'intérêt fixe et variable à court terme
Espèces et quasi-espèces	Taux d'intérêt fixe à court terme
Placements à court terme	Taux d'intérêt fixe à court terme
Encaisse affectée	Taux d'intérêt fixe à court terme

Compte tenu de la valeur comptable des instruments financiers portant intérêt à taux variable au 31 décembre 2017, une hausse ou une baisse hypothétique de 1 % des taux d'intérêt au cours de cette période n'aurait pas eu une incidence importante sur le résultat.

La direction est d'avis que le risque que la société subisse une perte par suite d'une baisse de la juste valeur de ses quasi-espèces et de ses placements à court terme est limité puisque ces placements comportent des échéances à court terme et sont généralement détenus jusqu'à l'échéance.

La capacité de la société à obtenir des rendements équivalents pour les sommes à court terme réinvesties dépendra de la variation des taux d'intérêt fixes à court terme offerts sur le marché.

Les intérêts créditeurs présentés à l'état consolidé de la perte nette représentent les intérêts créditeurs sur les actifs financiers classés à titre de prêts et créances.

## RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

### ÉQUIPE DE DIRECTION

**M. Roberto Bellini**

Président et chef de la direction

—

**Dr Denis Garceau**

Premier vice-président,  
Développement des médicaments

—

**M. François Desjardins, CPA, CA**

Vice-président,  
Finances

—

**M. Tony Matzouranis**

Vice-président,  
Développement des affaires

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Dr Francesco Bellini, O.C.**

Président du conseil  
de la société  
Président du conseil,  
Picchio International Inc.

—

**M. Roberto Bellini**

Président et chef de la direction  
de la société

—

**Dr Youssef L. Bennani**

Haut dirigeant du secteur pharmaceutique  
et Président du conseil,  
Domain Therapeutics

—

**M. Franklin M. Berger, CFA**

Consultant

—

**Dre Clarissa Desjardins**

Directrice générale,  
Clementia Pharmaceuticals Inc.

—

**M. Pierre Larochelle**

Vice-président, Investissements  
Power Corporation du Canada

—

**M. Joseph Rus**

Consultant

### GOVERNANCE

BELLUS Santé inc. s'engage à suivre des pratiques respectant une saine gouvernance, lesquelles garantissent que les affaires de la société sont gérées dans le meilleur intérêt de toutes les parties intéressées. À titre de société inscrite sur la Bourse de Toronto (TSX) et afin de s'assurer d'évoluer de pair avec les contextes réglementaires changeants des différentes instances réglementaires au Canada, le Conseil d'administration de BELLUS Santé inc. revoit périodiquement ses pratiques de gouvernance. Veuillez consulter la circulaire d'information de la direction pour obtenir plus d'information sur la structure générale du Conseil et ses différents comités, ainsi que pour obtenir le détail des pratiques de BELLUS Santé inc. en matière de gouvernance.

### AUDITEURS

**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

600, boul. de Maisonneuve ouest  
bureau 1500, Montréal, Québec  
Canada H3A 0A3

### AGENTS DE TRANSFERT

**Services aux investisseurs Computershare inc.**

100 avenue University  
9e étage, tour nord  
Toronto (Ontario)  
Canada M5J 2Y1

### INSCRIPTION BOURSIÈRE

Bourse de Toronto (TSX)  
Symbole : **BLU**



## PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

BELLUS Santé est une société biopharmaceutique de développement de nouveaux médicaments ciblant des maladies pour lesquelles il existe d'importants besoins médicaux non comblés. Son portefeuille de projets comprend le BLU-5937, le médicament candidat phare de la société pour le traitement de la toux chronique, ainsi que plusieurs programmes de développement de médicaments en partenariat qui sont en phase clinique. Le BLU-5937, un antagoniste sélectif des P2X3, a le potentiel d'être le meilleur médicament de sa catégorie pour les patients qui souffrent de toux chronique et qui ne répondent pas aux traitements actuels. Les actions de la société se transigent à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole BLU.

**BELLUS SANTÉ INC.**  
275, Boulevard Armand-Frappier  
Laval (Québec) Canada H7V 4A7

**T** 450 680 4500  
**F** 450 680 4501  
webinfo@bellushealth.com

[bellushealth.com](http://bellushealth.com)